SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXIe ANNÉE

VINGTIÈME DE LA 5e SÉRIE

2. Avril-Juin 1922



PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)
33, rue de Seine, 33

1922

SOMMAIRE (n° de chèque postal 407.83).

Avis important. — Les abonnements impayés seront *réclamés*, avec majoration de 0 fr. 50, par mandat-carte affranchi, à remettre à la poste avec le montant.

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. WEISS, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VII[e]), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 64 à 80 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1[er] janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 15 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 16 fr. 50 pour l'étranger ; — 10 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 12 fr. 50 pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente, 3 fr. 50 et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est d'en déposer le montant dans un bureau de poste au compte-chéque n° **407.83** au nom de M. N. WEISS, secrétaire trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VII[e]), auquel doivent aussi être adressés par la même voie les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

M. FRANK PUAUX [1]

C'est ma qualité de vice-président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français qui me vaut le douloureux honneur de saluer ici la dépouille mortelle de notre Président, M. Frank Puaux, d'exprimer les regrets profonds et motivés de mes collègues et d'assurer la famille affligée de notre respectueuse sympathie.

Notre Président s'est éteint le lundi 10 avril à neuf heures un quart du matin — et j'ai peine, devant cette mort, à ne pas me laisser gagner par les souvenirs. Il y a quarante-quatre ans que Frank Puaux accueillait ma jeunesse dans sa maison hospitalière et ensoleillée, et depuis lors, nos relations n'ont pour ainsi dire jamais été interrompues. C'est dire que la tâche qui m'échoit n'est pas tombée sur un indifférent. Depuis quarante ans, j'ai suivi Frank Puaux dans tous ses travaux. Vous penserez peut-être que ce seul fait peut donner quelque autorité aux paroles d'affectueux regrets, que j'ai à prononcer ici.

Je n'oublie pas toutefois, qu'ici, l'historien seul m'appartient. L'historien, oui, car M. Frank Puaux fut un historien précis, consciencieux, informé — et, s'il fut surtout un historien de la Réforme française, c'est-à-dire, en France, l'historien d'une minorité, cela ne doit qu'augmenter notre reconnaissance pour un homme qui aurait pu aborder tous les sujets, mais qui a voulu être un historien protestant.

Frank Puaux, comme Michelet, comme Quinet, comme Bernouilli et bien d'autres, avait compris que, dans le grand mouvement de la Réforme, les souffles du large avaient passé. Et, ces souffles vivifiants de liberté intellectuelle et de forte vie morale qui passèrent sur la majeure partie de l'Europe avant de gagner le nouveau monde, ils les avait retrouvés dans l'histoire tragique

1. Paroles prononcées aux obsèques de M. Frank Puaux à l'Oratoire le 12 avril 1922.

ou austère des huguenots français. C'est pourquoi, sans étroitesse d'esprit, comme sans lâcheté morale, il avait voulu consacrer une partie de sa vie à ce noble passé, où tout n'est pas sans erreur, sans doute, mais dont il reste, à ceux qui l'étudient, la noble vision d'une foi capable de tout sacrifier, les dignités, les honneurs et les titres, les biens, les joies de la famille, la douce patrie et la vie même — pour rester fidèle à ce bien unique, la libre conscience.

Comment aurait-il pu faire autrement, lui le fils de François Puaux qui fut dans la génération précédente le chantre passionné des gloires huguenotes, le controversiste infatigable dont les œuvres ne comptent pas moins dans le catalogue de notre Bibliothèque, de 82 numéros?

Frank Puaux était d'une école plus moderne, plus difficile sur les preuves — et il fallait entendre autrefois le fils, tout fier qu'il fût de son père et de sa verte vieillesse, taquiner celui-ci sur quelques dates ou quelques vues périmées! Le vieux lutteur se défendait et c'étaient de belles et douces batailles d'idées.

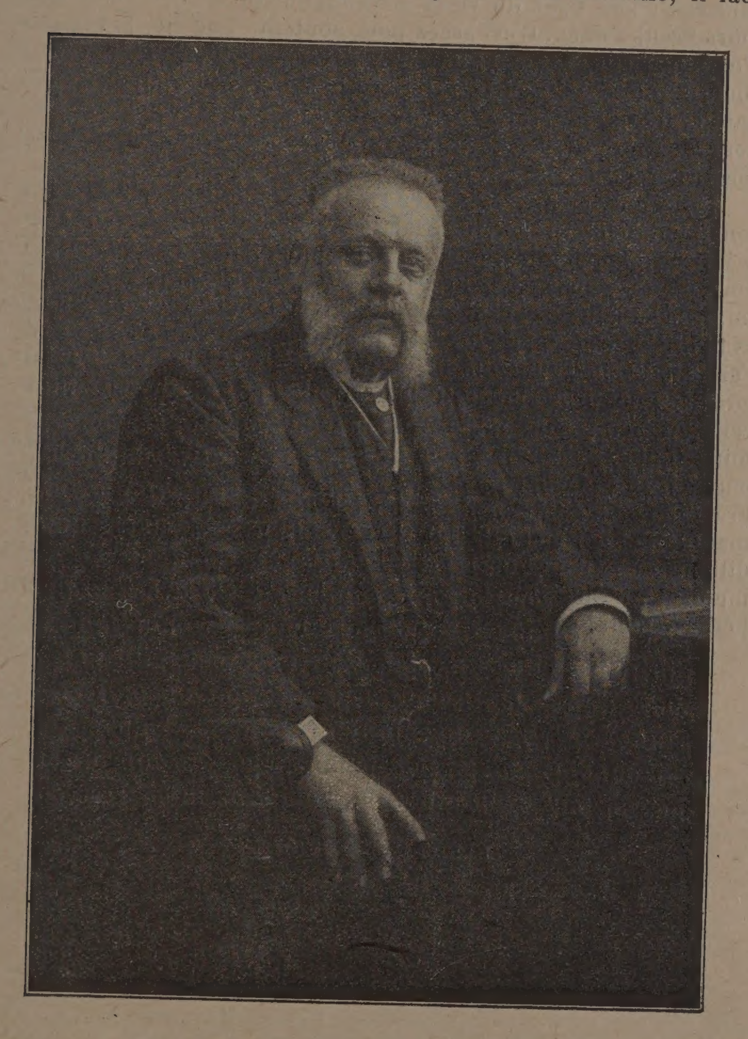
Ce qui fait donc l'unité de la vie de notre regretté Président c'est l'histoire. En 1868, il terminait ses études de théologie à Montauban par une thèse d'histoire sur Polycarpe. Puis il partait comme pasteur de l'Eglise française réfugiée de Stockholm. Rentré en 1871, pour prendre, comme aumônier, sa part de la guerre, il se mariait ensuite et se fixait à Paris pour se mettre, pourrais-je dire, au service du Protestantisme français. La gracieuse et énergique compagne de sa vie le secondait admirablement. Ensemble, dès la jeunesse et jusqu'à la fin, que de services ils ont rendus, que d'interventions, que d'appuis donnés!

A côté de cela, notre ami travaillait. Lié très intimement avec notre vieux maître, Auguste Sabatier, il était poussé par lui vers les grades théologiques. En 1880 Frank Puaux soutenait ses thèses de licence sur les *Précurseurs français de la Tolérance.* En 1882 il faisait un cours libre à la Facuté de théologie de Paris et poursuivait dès lors sur l'histoire huguenote des XVIIe et XVIIIe siècles des études et des publications soignées que la mort seule a interrompues. Le dernier *Bulletin* de notre Société, qui vient de paraître, renferme encore deux articles de lui. Aussi lorsque, en 1909, nous perdîmes l'inoubliable président de la Société d'histoire, que fut le baron Fernand de Schikler, personne ne songea à confier sa lourde succession à un autre que Frank Puaux.

A cette heure de deuil, le détail de l'œuvre de notre Président, la liste de ses ouvrages intéresseraient peu vos esprits affligés. Mais nous devons à sa mémoire de rappeler sa pensée essentielle. La voici.

D'accord en cela avec les historiens du dehors les plus indépendants et les plus compétents, Frank Puaux affirme dans ses travaux que la Réforme a été avant tout un effort religieux.

« Pour méconnaître l'esprit religieux de la Réforme, il faut



ou obéir à l'esprit de parti, ou méconnaître les leçons de l'histoire ».

F ank Puaux insistait non moins sur l'esprit national de la Réforme française. A ceux qui le nient, il répondait par des faits

et concluait : « Français de race, attachés à notre patrie par des liens que rien ne pourra briser, nous nous glorifions de rester fidèles aux plus nobles traditions de la nation française ».

La Réforme et la France, voilà le double idéal qui a flotté sans cesse aux yeux du vieux Cévenol que fut et que resta toujours Frank Puaux. C'est assez pour soutenir une vie, la remplir d'enthousiasme et de beauté! Le service de ce double idéal a souvent jeté Frank Puaux dans des polémiques de plume ou de parole. Il les a toujours menées avec une courtoisie et une largeur de vues, un sens de la mesure bien remarquable et aussi bien français.

Après une longue vie heureuse, M. Frank Puaux connut à son tour la douleur. Au lieu de se laisser irriter ou aigrir par elle, il en prit occasion pour descendre plus profondément encore dans son âme, pour y puiser aux sources intimes de l'espérance et de la foi. A la sérénité de ses dernières conversations, on sentait qu'il avait intérieurement réglé ses affaires avec le Dieu du pardon et de l'amour. Et nous, témoins de sa vie, nous résumons nos regrets en trois mots très simples : il fut un bon citoyen, un bon Français, un bon protestant, un grand fouilleur de notre belle histoire. Il nous laisse un grand exemple. Nous continuerons notre œuvre historique dans son esprit d'amour de la Réforme et de la France et nous communierons une dernière fois avec lui en exprimant le vœu que cet esprit, qui était chez lui déjà une vieille tradition de famille, se perpétue chez tous les siens et particulièrement chez ceux dont la pensée ne le quittait plus : ses chers petits enfants.

John Viénot.

Études Historiques

LES PASTEURS DU DÉSERT EN BASSE-NORMANDIE[1] DE 1743 A 1781

Des documents[2] dont nous n'avions pas eu connaissance lorsque nous publiâmes, en 1898, notre *Essai sur l'histoire du Protestantisme à Caen et en Basse-Normandie*[3], et ici même, en 1912, un article sur le *Protestantisme au Bocage Normand*[4], nous permettent aujourd'hui d'ajouter, pour les années 1743 à 1781, quelques détails à ce que nous avons déjà dit des pasteurs du Désert dans la région.

On sait qu'Antoine Court commença par le Midi, en 1715, sa grande œuvre de restauration du protestantisme français : il reconstitua d'abord les Églises du Lan-

1. La Basse-Normandie comprend plusieurs « pays » : la Campagne ou plaine de Caen, le Cotentin, le Bocage, etc. C'est surtout du Bocage qu'il sera question au cours du présent article.

2. Ces documents sont :

1° Des fragments d'un registre ayant appartenu aux anciens du consistoire de Condé-sur-Noireau, années 1750 à 1781. (*Archives de l'Eglise Réformée de Montilly*). Nous en devons communication à l'obligeance de M. le pasteur Flon, qui dessert aujourd'hui les deux églises de Montilly et de Condé, récemment réunies par mesure d'économie ;

2° Divers manuscrits de la Bibliothèque de la Société, et notamment :

a) Des actes de colloques et d'autres pièces, don de M. le pasteur Prunier (série *Papiers Normandie*) ;

b) Les papiers *Paul Rabaut* et *Court de Gebelin* ;

c) Les copies, d'après les originaux de Genève, des *Papiers* et *Lettres d'Antoine Court*. Nous les citerons d'après la pagination des copies, et, bien entendu, nous utiliserons surtout ceux de ces documents qui n'ont pas été déjà publiés par Waddington (*Protestantisme en Normandie*, Paris, 1862).

3. Paris, Grassart, 1898.

4. *Bull.* LXI, 97-139.

guedoc, et put les grouper en synode national avec celles de Guyenne le 26 février 1733. Déjà il avait ouvert à Lausanne, en 1729, un séminaire pour les jeunes « proposans » qui se sentiraient « la vocation du martyre[1] ».

Plusieurs années s'écoulèrent encore avant qu'il pût entrer en relations avec la Normandie. Notons que tout n'y était pas à refaire : un semblant d' « ordre » avait été rétabli, sans qu'on sache « par qui ni en quel temps », parmi les protestants du Bocage, dont les quatre Églises (Condé-sur-Noireau, Fresne, Athis et Sainte-Honorine-la-Chardonne) avaient chacune leur consistoire, composé de quatre à cinq anciens[2]. Le pays, accidenté et boisé par définition, leur permettait de tenir de temps à autre, sans trop de risques[3], des réunions de culte et aussi de charité.

C'est ainsi que le 10 mai 1750 le consistoire de Condé s'assemble au sujet des « deniers des pauvres » ; « depuis le dernier arrêté, dit le procès-verbal, il cest trouvé la somme de cinq livres huit sols neuf deniers, qui a été mise aux mains de Jacques Delivet[4] ». L'argent n'était pas collecté seulement dans un but charitable, mais aussi pour défendre contre le racolage catholique les frères dans le besoin. En effet, comme l'écrira le 4 mai 1752, à propos de Rouen, le pasteur Gautier : « [Faute d'une caisse protestante des pauvres], les plus nécessiteux... ont été contraints, dans leurs maladies, de se faire transporter aux hôpitaux de la ville, où Dieu sait quelle guerre ils ont eu à essuyer... Il n'est que trop vrai que la pauvreté est mauvaise conseillère[5]. » Or, cette caisse des pauvres, dont il n'est pas question à Rouen avant 1752, ni à Caen

1. Hugues, *A. Court*, I, 20, 25, 191, 211.
2. Papiers Court, n° 17 R, p. 387.
3. Cependant, le 14 octobre 1746, Morin, pasteur du Bocage Normand, écrit à A. Court : « Il est arrivé dans une de mes Églises un massacre il y a quelques années. Des sergents et autres personnes de pareille étoffe vinrent attaquer l'assemblée, mais ils ne furent pas les plus forts. » (Pap. Court, XVIII-XIX, 138). Malheureusement, Morin ne donne pas de détails plus précis sur l'épisode, que nous n'avons pas trouvé mentionné ailleurs.
4. Arch. Égl. Réf. de Montilly, à cette date.
5. Pap. Court, XXV, 525, 526.

avant 1759[1], nous voyons qu'on en parle à Condé, en mai 1750, comme d'une chose existant déjà.

Mais les réformés du Bocage, pas plus que ceux de Haute-Normandie, n'avaient de ministres régulièrement consacrés; il leur fallait se contenter de prédicants[2], originaires les uns du pays, les autres des Cévennes ou du Poitou[3] : paysans illettrés pour la plupart, et ne menant pas tous une vie édifiante.

Antoine Court s'était fait remettre par un sieur Jean Martin, fils d'un ancien de Sainte-Honorine, la liste des anciens des quatre Églises du Bocage, et le premier prédicant de la région avec lequel il correspondit semble avoir été Pierre Morin, dit *l'Épine*.

Correspondance singulièrement périlleuse pour les pasteurs du Désert! S'ils étaient découverts, la potence les attendait. Aussi ceux de Normandie dissimulent ou font dissimuler dans des ballots de marchandises les lettres qu'ils échangent avec Antoine Court. Pour en recevoir de lui, ils lui indiquent à la fois trois ou quatre adresses de personnes toutes « également sûres ». Ils prennent un, voire deux pseudonymes (Morin dit *l'Épine*, Boudet dit *Gautier*, Campredon dit *Duthil* et aussi *La Blaquière*); même, par surcroît de prudence, ils recourent à l'anagramme du pseudonyme (*Reituag* pour Gautier). Tantôt ils appellent *comptoirs* les Églises qu'ils relèvent, et *foires* les assemblées qu'ils président; tantôt, sous leur plume, la religion devient de la *musique* et les réunions religieuses des *concerts*. Ils portent le bourgeron ou la blouse, et souvent se déguisent en toucheurs de bœufs. Ils ont plusieurs retraites secrètes ; ils dorment le jour et prêchent la nuit. Comme cette vie hors la loi les use vite, ils feront dix ans au plus de ministère « sous la croix », et la plupart se retireront aux îles Normandes ou en Angleterre, pour y refaire leur santé compromise, et goûter dans quelque

1. Beaujour, *Égl. Réf. de Caen*, p. 478.
2. Tel fut, en Haute-Normandie, le fameux Rudemare.
3. Le commerce des bœufs facilitait les relations entre le Poitou et la Normandie.

Église française ou quelque paroisse anglicane une quiétude amplement méritée[1].

Au dire d'un autre poitevin, André Migault, dit *Préneuf*, alors pasteur en Haute-Normandie, Pierre Morin, dit *l'Epine*, était « natif d'Azay, proche Saint-Maixent » (Poitou), et se trouvait, vers janvier 1743, « proposant en France[2] ».

C'est vers octobre 1743[3] qu'il se fit accepter comme ministre du culte au Bocage Normand.

Par suite, il pourrait bien être l'auteur de cette complainte rimée[4], « parachevée le 28 juillet 1744 », dont nous avons publié ici même, en 1912, les 31 couplets[5]. Rappelons que le premier commence ainsi :

Très chers frères, assemblons-nous...

Et qu'on lit dans le dernier :

Sont les marques de mon amour
Que je vous donne, ô mes fidèles,
Quand finissant je dis *Amen*.

Si le titre parle, en général, « des églises de ce royaume... tombées en désolation depuis soixante ans », si mention est faite de Charenton et de ses « bons ministres », dont les « beaux écrits » ont « tant fortifiez » les réformés « au milieu de tous les dangers », c'est surtout de la Basse-Normandie qu'il est question dans la pièce :

Condé, dit l'auteur, se comporte assez bien.,.
Caligny le seconde bien
En la pureté de l'Évangile...

1. Papiers Court. Waddington, etc., *passim.*
2. *Bull.* XLIII, 147.
3. Le pasteur Gautier écrit à Court, le 31 octobre 1749, que « le frère l'Epine » est à Jersey, et vise « à se retirer tout de bon » ; le 11 janvier 1751, que son ministère en Basse-Normandie a duré *six ans* (Pap. Court, XXII, 728, et XXIV, 61). Donc, puisque Morin quitta le Bocage vers octobre 1749, il avait dû commencer à y prêcher vers octobre 1743.
4. On trouve alors au Poitou et au Languedoc des complaintes du même genre. (*Bull.*, XLVI, 587-597; LV, 13-28 ; LVII, 179-181, etc.)
5. *Bull.*, LXI, 115-122.

Nous n'oublierons pas Montilly,..
Que dirons-nous... de Caen, cette grande ville,
Et du pays du Cotentin?
Fresne se vante assurément
De les surpasser maintenant.
Que dirons-nous... de Montabot près de Vire [1],
Et de Sainte-Honorine aussi
Qui a conservé son Église?
Athis...
A un des beaux chandeliers
Qu'à present jouit la Hollande...

D'autre part, Morin s'attachait à restaurer, au moins en partie, l'ancienne discipline. Pour couper court à tous « différends », et entretenir « la paix », il décida ses quatre Églises à s'assembler en colloques ; il fit si bien que, malgré le danger, ces réunions se tinrent trois ans de suite à date fixe : en février 1745, 1746 et 1747. On y régla rigoureureusement les attributions du pasteur et des anciens. Et comme trop de particuliers « s'ingéraient » au ministère sans vocation légitime, entraînant à leur suite une partie des fidèles, on décida que nul ne pourrait prêcher sans la permission du pasteur [2].

Entravé, contrecarré dans son œuvre par cette usurpation persistante du pastorat, Morin jugea bon d'en référer à Antoine Court, dont son collègue Migault, lui avait souvent parlé.

Il y a un homme, écrivit-il à Court, qui savait quelques sermons et qui les récitait dans des assemblées où l'on croyait qu'il était honnête homme. [Mais il a gardé pour lui l'argent d'une collecte] ; de plus, il mena avec lui une femme de mauvaise vie... Enfin, il est convaincu d'avoir volé les gens et d'avoir couché avec cette paillarde... A présent il demande encore à prêcher..., [et il]se mêle de marier le monde... » (14 octobre 1746) [3].

Antoine Court répondit :

« Tout s'oppose à ce qu'il obtienne la permission qu'il demande. De quel front oserait-il prêcher, cet homme, les vérités évangéliques, puisqu'il les a toutes violées dans sa conduite?... »

1. En réalité, Montabot est à quatre lieues de Vire.
2. Voir notre *Prot. en B.-Norm.*, p. 383-385.
3. Pap. Court, XVIII-XIX, 141-142.

Mais vous-même, ajoutait Court, je suis en doute si, outre l'approbation du peuple, vous avez reçu la vocation dans les formes... Si vous n'avez point cette dernière, votre empressement ne saurait être assez grand pour vous la procurer... Votre ministère en sera beaucoup plus honorable.... et vous en serez plus autorisé à expulser [les intrus]. Vous avez deux voies pour cela : ou de demander la vocation par le ministère de ceux qui l'ont reçue et qui prêchent sous la croix, ou de passer dans le pays étranger... pour la recevoir. (13 novembre 1746)[1].

Antoine Court eut beau insister près de Morin, lui offrir ses bons offices, d'autres pasteurs joindre leurs instances aux siennes et le synode national de 1748 s'en mêler ; Morin refusa obstinément « de se conformer à l'ordre établi » : il se disait suffisamment autorisé par « l'approbation des fidèles » et le « pouvoir » reçu de leurs anciens, pouvoir qu'il affirmait avoir été « déclaré légitime par MM. de La Haye ».

Mais les vraies raisons de son refus, c'est qu'il était « choqué » des termes de la lettre à lui adressée par Antoine Court ; il trouvait que « l'on manquait de confiance en lui ». Il appréhendait enfin d'être « commandé et maîtrisé par ses égaux ». C'est pourquoi il repoussait les conseils qu'on lui donnait de mettre son troupeau en relations avec ceux de Haute-Normandie et le groupement synodal du Languedoc. Il tenait à rester isolé dans son indépendance. Ce n'est pas sans ironie que le pasteur Gautier lui trouvait « un tour d'esprit assez rare [2] ».

Plus tard, fort peu fraternel dans ses procédés, Morin travaillera sous main à desservir au Bocage son successeur Godefroy, dit *Lebas ;* il écrira à ses anciens paroissiens : « Travaille-t-on souvent à présent ? J'en doute. Maintient-on l'ordre que j'avais établi ? Êtes-vous contents?... Sinon, je vous procurerai un autre ministre ».[3]

C'est vers octobre 1749 qu'il quitta le Bocage. Il s'était fait des ennemis parmi ses fidèles, et d'autre part l'auto-

1. Lettres d'A. Court, VII, 667-671.
2. Pap. Court, t. XXIII, 247, et XXIV, 59-62.
3. Lettre de Godefroy, 10 octobre 1754 (Pap. Court, XXVII, 545-547.)

rité avait éventé sa trace. Il put néanmoins gagner Jersey ; il entra dans le clergé anglican.

Quelques mois après, le pasteur Migault, dit *Préneuf*, se préparait aussi à quitter la Haute-Normandie[1]. Mais Antoine Court allait avoir la joie d'envoyer dans la province un de ses plus chers élèves de Lausanne, dont il goûtait le « bon sens », l'esprit « d'ordre et de discipline » : le provençal Pierre Boudet, dit Gautier[2].

Les circonstances, à vrai dire, étaient plus que jamais hostiles à l'œuvre de restauration protestante. La paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, avait été suivie d'une recrudescence de persécution. Des vexations de tout genre pleuvaient sur les réformés de Basse-Normandie. A Berjou, le curé exigeait de ceux de sa paroisse une contribution de cinq sous par tête pour l'entretien de son vicaire. Comme de juste, ils résistaient. Alors « ce chanteur de messes » refusait de leur signer les certificats que lui seul pouvait délivrer, et sans lesquels il leur était impossible de se procurer légalement une denrée indispensable : le sel (juillet 1752)[3].

Et que dire des enlèvements d'enfants, dont la fréquence avait redoublé ! Comme si les lettres de cachet de Louis XV n'eussent pas suffi, parfois des subalternes « outrepassaient » ses ordres. Ainsi, à Condé, un exempt de maréchaussée prenait sur lui de pénétrer avec deux cavaliers chez un jeune marié de dix-neuf ans, Pierre Manson, coupable d'avoir caché ses jeunes frère et sœur. L'exempt, trouvant Manson encore couché, disait à ses hommes : « Prenez-le par les deux bouts et jetez-le sur le pavé ! » ; puis il le faisait conduire en prison (4 août 1748). Sept ans plus tard, le Bocage apprenait avec angoisse l'arrestation, au Mesnil-Hubert, de deux riches cultivateurs : Jacques et Louis de la Ferté, « pour

1. Morin devint en 1762 recteur de Saint-André. Il mourut en 1774 (Schickler, *Refuge en Angleterre*, II, 330.) Migault passa aussi à Jersey, où il mourut en 1797 pasteur anglican. (*Bull.* XLVIII, 341.)

2. Pierre Boudet, dit *Gautier*, né à Arles en Provence, d'abord enfant de chœur, s'était converti en 1743 (Paul Rabaut, *Lettr. à A. Court*, I, 275-277.)

3. Pap. Court, XXV, 793-794.

avoir refusé de livrer chacun leur fils et leur fille ». (Janvier-juillet 1755). « Il n'est point de province, écrivent à Ant. Court les anciens du Bocage, qui éprouve aujourd'hui d'une manière plus triste la mauvaise humeur d'Agar, cette cruelle marâtre... Oh! que de Rachels parmi nous qui pleurent leurs tendres enfants!... Elles souffrent chaque jour un nouveau martyre! » (26 décembre 1750[1]).

Gautier était arrivé en Haute-Normandie vers la fin d'août 1749. Six mois après, il était nommé pasteur par le colloque du pays de Caux, et recevait de Préneuf sa consécration (11 mars 1750)[2].

Antoine Court l'en félicita. Mais, dès le 18 janvier 1750, il lui écrivait : « La réunion de la Haute-Normandie avec la Basse me paraît toujours fort à désirer. » Apprenant ensuite le départ définitif de Morin, il ajoutait à Gautier: « Voilà donc la Basse-Normandie abandonnée, et vous voilà seul dans une vaste province! Quels moyens de vous donner des compagnons? » (16 mai 1750)[3].

Ce fut à sa prière que Gautier, dès la fin de 1750, entreprit d'aller visiter les réformés Bas-Normands. Il avait obtenu de Morin, pour cette visite, « des adresses » de fidèles « en nombre suffisant ».

Le 26 novembre, il s'embarqua au Havre pour Honfleur. « Le 27, dit-il, je fis route pour Caen. J'arrivai extrêmement crotté et mouillé. Les chemins étaient défoncés et fort rudes. La pluie, le verglas, le rude trot de mon cheval, tout cela me fatigua [au dernier] point ».

Parvenu enfin au Bocage, il tâcha « de ne déplaire à personne, de gagner la bienveillance de chacun ».

J'ai étudié, écrira-t-il plus tard (6 et 11 janvier 1751), le génie de ceux avec qui je commerçais. J'ai pris langue sur la manière dont on vivait... sur les mauvais traitements que ce peuple avait eu à essuyer depuis environ deux ans... J'ai sondé

1. Pap. Court, XXIV, 241, 877-879, et XXVIII, 546-552, 860, 861. — Sur les La Ferté, voir aussi notre *Prot. en B.-Norm.*, p. 404.
2. Voir notre *P. en B.-N.*, p. 386.
3. Lettres d'A. Court, XI, 44, 45, 408.

les dispositions où l'on était à l'égard des assemblées religieuses... J'ai fait des assemblées à Sainte-Honorine, Berjou, Le Mesnil-Hubert et Taillebois, Athis, Saint-Georges, Flers, Aubusson, Condé, Montilly, Caligny, Saint-Germain, Fresne, Tinchebrai, Montsecret... » Parlant ensuite du pasteur Morin : « Plusieurs dit-il, déclamaient contre lui ; [mais] je n'ai pas permis que l'on chargeât l'absent ».

En général il conçut, dès l'abord, une bonne opinio des réformés du Bocage.

La Basse-Normandie, écrit-il, n'est pas si bien fournie de protestants [que la Haute] ; mais ceux-ci ont bien plus de zèle et de goût pour le bon ordre et la religion.,. Ce peuple est bien plus humain et bien moins farouche que celui de mes églises[1].

Lorsque le terrain lui parut suffisamment préparé, il assembla les anciens des quatre Églises du Bocage en colloque, « au désert », le 26 décembre 1750.

Il ouvrit la séance par un résumé de la Révocation, et fit ressortir les avantages provenus du rétablissement du ministère et de la discipline. Sur quoi, les Eglises protestèrent que si, jusqu'alors, elles n'avaient eu « aucune communication » avec celles de la Haute Normandie et des autres provinces, ce n'avait été « par aucun principe de schisme », mais faute de connaître le « système » qui régnait ailleurs ; désormais elles ne vivraient plus isolées. On vota des remerciements « à M. Morin pour ses soins à ces Eglises », et l'on pria Gautier de procurer à sa place « un fidèle et judicieux ministre ». Mais considérant « la mauvaise volonté du plus grand nombre, surtout de plusieurs riches qui ne donnaient rien, ou ne donnaient que fort chichement[2] » ; considérant aussi que

1. Pap. Court,, XXIII, 764 ; XXIV, 47-50, 63, 65-69. — Un an après (18 décembre 1751), Gautier écrit à Court : « Bien loin de me plaindre de la Basse [Normandie], je n'ai que des louanges à faire de ce quartier ». (Pap. Court, XXIV, 1923).

2. Tous les pasteurs du Désert s'accordent pour accuser d'*avarice* la plupart des protestants Normands. « L'argent est la religion dominante du pays », écrit Gautier. (Voir notre *Prot. en B.-N.*, p. 389, 390.)

Mais A. Court ne laissait pas sans ressources ses collègues sous la croix ; de temps à autre, il leur envoyait des sommes provenant, soit de collectes

la plupart « des mieux intentionnés » venait de « passer la mer », le colloque ne crut pas « pouvoir accorder au delà de 40 pistoles d'appointements » au futur pasteur. — « Vu les tristes conjonctures, et la difficulté de se procurer des maisons en nombre suffisant pour tenir les saintes assemblées avec prudence »..., on décida que jusqu'à nouvel ordre chaque Eglise n'aurait plus que quatre assemblées par an.

Le colloque statua aussi sur l'instruction religieuse des enfants, les baptêmes et les mariages ; puis il chargea quatre de ses membres d'écrire à « M. le Représentant[1] » pour le remercier de lui avoir envoyé « M. Gautier[2] ».

A. Court répondit (25 avril 1751) que les « sages règlements » du colloque l'avaient « extrêmement édifié. »

Que j'ai désiré, Messieurs, disait-il, de vous voir entrer, comme vous venés de le faire, dans une carrière où de si beaux exemples, s'ils vous avaient été connus, vous auraient invités depuis si longtemps!... Vous voilà affermis dans la résolution d'entretenir le ministère au milieu de vous,... de tenir de tems en tems des colloques et des synodes provinciaux, et d'envôyer dans l'occasion aux nationaux[3] ».

Gautier, pressé par Court, eût voulu aussi rétablir l'Eglise de Caen. Mais si, à Rouen, le 27 mars 1752, il parvint à réunir, pour un premier culte, dix-sept fidèles éprouvés[4], Caen et le Havre lui avaient fait des objections dont il s'indigna tout d'abord : « C'est une chose inconcevable, écrivait-il (6 janvier 1751), que les MM. de ces deux villes aient un si grand éloignement pour nos affaires. Ils courent bien les royaumes et les mers sans que la tourmente ou les autres périls les effraient ; mais fera-t-on un quart de lieue ou même quatre pas dès qu'il

faites par lui en Suisse, soit des libéralités des protestants de Hollande et d'Angleterre. (Pap. Court, *passim.*)

1. Antoine Court.
2. Hugues, *Syn. du dés.*, I, 328-333.
3. Voir notre *Prot. en B.-N.*, p. 387.
4. *Bull.*, LII, 307.

s'agit de rien gagner que le ciel, c'est un sujet trop mince pour tenter la partie[1] ».

Gautier, il est vrai, s'adoucit lorsqu'il eut parlé de la situation avec un des notables « Messieurs » de Caen : Eugène Costard d'Ifs. Il avait pu célébrer, au château de Costard, à Ifs-sur-Laizon, des cultes avec célébration de la Cène, devant des auditoires d'amis soigneusement choisis. Costard se constitua son « avocat » et son « patron »; mais il prit soin d'aplanir ce que ses desseins offraient de « scabreux dans la pratique ». « Tous nos négociants, disait-il, alarmés pour leurs enfants, ... voudraient voir plus clair dans les intentions de la cour avant de faire certaines démarches »... Gautier convint que « des raisons invincibles obligeaient d'agir à la sourdine et sans le moindre petit éclat[2] ». « Je crois qu'il est plus sûr, écrivait-il à Antoine Court, de reculer une assemblée que de la hâter ».

En attendant, ne pourrait-on pas, tout au moins, « former à Caen un consistoire » ? Gautier s'y employa de son mieux. Les noms de « quatre nobles, quatre négociants, deux marchands, deux artisans » furent « articulés », mais sans rien décider ; on se contenta d'examiner « s'il serait licite de former nombre de petites sociétés entre gens de même état, et d'établir en chaque société un ou deux chefs qui seraient reconnus pour anciens » (7 février 1751-25 janvier 1753)[3].

1. Les réformés de Caen craignaient d'autant plus de se compromettre, qu'ils faisaient alors à Paris des « propositions » pour obtenir que leurs mariages, célébrés par des prêtres « autorisés ou non », fussent néanmoins reconnus bons et valables en justice. Pour faciliter ces démarches, ils prétendaient (ce dont les blâma le colloque du 26 décembre 1750) utiliser comme appoint une somme de 1500 livres collectée dans la région bas-normande afin de « procurer, si possible, l'élargissement des enfants pris et enfermés aux couvents ». (Pap. Court, XXIV, 874, 875.)

2. Voir Waddington, p. 98-103, et notre *P. en B.-N.*, p. 388.

3. Pap. Court, XXIV, 246, 1438 ; XXVI, 99. — Les choses, à Caen, durent en rester là, car, le 26 juillet 1755, le pasteur Campredon, dit *La Blaquière*, écrit à Court fils : « J'ai été pendant quinze jours à Caen où la musique a été si longtemps négligée... M. Gautier n'a pu leur en inspirer [le goût]. Dans Caen il n'y a que deux ou trois maisons qui aient vu M. G. Ce sont des maisons d'amis où il s'arrêtait en passant de Haute-Normandie dans le Bocage. Il n'a pas été question d'autre chose que de réception gracieuse, en

Cependant Gautier succombait sous le faix de toute une province à desservir, et il lui tardait de trouver, pour le Bocage, un successeur à Pierre Morin.

Au début de 1753, il crut avoir réussi : à lui s'offrait un jeune proposant poitevin : Pierre Lévrier, muni d'excellentes attestations de pasteurs du Poitou (dont Viala), et d'anciens ministres du Désert retirés à Londres (1751-1752). Gautier fit conduire Lévrier au Bocage. « Je le vis, écrit-il, huguenotiser en diverses Eglises. Il a la voix agréable, il prononce distinctement ; il compose avec méthode... Il sait se faire aimer ». (25 janvier 1753). — Mais un mois ne s'était pas écoulé, que Lévrier disparaissait : il était retourné en Angleterre, où « l'amour du repos » lui faisait préférer un « poste » plus « tranquille[1] ».

Restait un autre proposant, originaire des environs de Bolbec en pays de Caux[2] : Jean Godefroy (ou Godefroi) dit *Lebas*, dont Antoine Court, le voyant à Lausanne, avait dit : « Quoique petit de taille, il prévient beaucoup en sa faveur et par sa vivacité et par son air doux et riant ». (6 février 1748)[3].

Godefroy n'avait pas encore terminé ses études, lorsque Gautier le rappela en Normandie, pour en être secondé et suppléé.

Mais Godefroy-Lebas n'était pas goûté de ses compatriotes Cauchois : « On critique impitoyablement, écrit Gautier, son accent, ses mots, sa voix, son maintien. On conteste ses progrès... Son ancien état[4] étant par trop connu, laisse certains préjugés défavorables qu'il n'est pas aisé de détruire ».

Au Bocage, Godefroy, de mars à août 1752, avait

sorte que leur parler seulement de concert est une rêverie pour eux »... (Pap. Court, XXVIII, 586, 587.)

Les réformés de Caen attendront jusqu'au 31 mars 1777 pour oser se reconstituer en église. (Beaujour, *Egl. Réf. de Caen*, p. 479, 480.)

1. Papiers Normandie. — Pap. Court, XXVI, 96, 97, 370. — Lettres d'A. Court, XIII, 683.

2. Arrond. du Havre.

3. Lettres de Court, IX, 115.

4. Quel état ? Gautier ne le dit pas.

prêché avec plus de succès. Alors Gautier résolut d'aller y convoquer un nouveau colloque qui lui adresserait vocation[1].

Ce colloque se réunit le 8 décembre 1753, sous la présidence de Gautier.

Mr le modérateur, dit le procès-verbal, étant seul pasteur à desservir les Églises de Normandie, a dû représenter à la vénérable assemblée le préjudice et le mécontentement que causent aux Églises de Haute-Normandie les différents voyages qu'il a faits ici pendant les saisons d'hiver. Il serait dans l'intention de faire desservir... le cartier du Bocage par quelqu'un de ses associés; et, comme M. Jean Godefroi dit Le Bas [est] le seul sujet qu'il ait à sa disposition par la prompte retraite de M. Lévrier... il aurait invité les consistoires du Bocage d'examiner en corps si les services dudit sieur Le Bas ont été agréables à leurs Églises respectives.

Le colloque, n'ayant pu obtenir de Gautier qu'il réservât au Bocage « le tiers ou le quart de ses services annuels », adressa vocation à Godefroy, « sans plus astreindre son ordination lors et au temps du synode provincial dont la tenue paraissait très incertaine »[2].

Godefroy se fit consacrer en juillet 1754, et, comme nous l'apprend Antoine Court[3], « dans la capitale »[4]. Presque aussitôt, Gautier se retirait, vu « le mauvais

1. Pap. Court, XXIV, 508, 509, et XXV, 847-849.
2. Papiers Normandie.
3. Lettres d'A. Court, XIII, 929.
4. Evidemment à Paris, et sans doute dans la chapelle de l'ambassadeur de Hollande. Godefroy, obligé de rester dans le vague, écrit à ce propos (18 août 1754) : « Me voilà de retour de mon long voyage, et en possession de la maîtrise qui en faisait le sujet... Je n'avais que neuf jours pour prendre mes arrangements et pour faire 70 lieues ». Il ajoute que ses examens on duré cinq semaines.

« Je n'avais pour tout argent, dit-il aussi, qu'un écu de 3 livres. Comment faire pour s'en procurer? Il ne m'en était point dû; il n'était question que d'emprunter. Les Normands ne prêtent pas facilement sans avoir quelque assurance, et je n'en pouvais donner d'autre que l'espérance de revenir... Une si légère obligation n'était pas capable de faire sortir une somme considérable de la bourse de mes Boccains. Il fallut pourtant franchir le pas, risquer le refus de plusieurs qui firent les grandes oreilles. Je trouve enfin deux ou trois amis qui me prêtent six louis d'or. » (Papiers Court, XXVII, 420, 421.)

état » de sa santé [1]. Il eut pour successeur en Haute-Normandie Campredon, dit aussi *La Blaquière* ou *Dutil*, comme en Basse-Normandie Godefroy, dit *Lebas* [2].

Relativement aux réformés du Bocage, Godefroy n'avait pas tardé à partager la bonne impression de Gautier.

Ils ont du zèle pour nos exercices, écrit-il (2 mai 1752) ; ... si ce n'avait été cette méchante bourrasque qu'ils éprouvèrent il y a quelques années (je veux parler de la prise de leurs enfants), il est hors de doute que leurs affaires seraient ici sur un aussi bon pied qu'elles le sont en Languedoc ou en Cévennes, proportion gardée... Nos gens ont été intimidés, mais [non] découragés; ils sont prudents, mais ils ne sont pas lâches.

Deux et trois ans après (18 août 1754 et 23 juillet 1755), Godefroy déclare qu'il est toujours « assez content » de son « petit quartier ».

Nous n'avons plus, dit-il, de timides. Il n'y a point d'opposant dans l'enceinte de nos Églises ; tout le monde marche de concert [3].

Je pense toujours, écrit encore Godefroy, à l'agrandissement de mon district... J'ai déjà vu et parlé à des personnes vers notre seconde capitale [4] que je n'osais voir... Le Cotentin me tient au cœur. Un petit troupeau, que j'ai formé, me désire fort, et j'irai dans peu de jours lui faire une visite. Je veux parler du Chefrêne et de Montabot. (21 septembre 1754) [5].

Godefroy, en effet, avait entrepris de sauver les quelques ruines subsistant des anciennes Eglises du Cotentin. A trois lieues de Coutances, il retrouva, au château de

1. Il écrit à A. Court : « Ma maladie n'est plus qu'une acrimonie de lymphe, mais une lymphe très viciée, dont plusieurs parties de mon corps se ressentent... Ce sont des démangeaisons et des excoriations sans fin... De plus mon estomac est dérangé... Mon corps n'est guère farci que de bile et autres vilaines matières ». (19 mars 1754). (Pap. Court, XXVII, 113.)

En 1762, on retrouve Gautier desservant l'Église française de Bristol (*Lettres de P. Rabaut à Court*, I, 277 n.

2. Godefroy estimait beaucoup Campredon : le 23 juillet 1755, il écrit que « ce digne ami » fait « de grands progrès » au pays de Caux. (Papiers Court, XXVIII, 555.)

3. Pap. Court, XXIV, 507,510 ; XXVII, 427 ; XXVIII, 552.

4. Caen.

5. Pap. Court, XXVII, 524.

la Hotière, près Cerisy-la-Salle, des descendants des Richier de Cerisy. « Ce sont, écrivait-il (23 juillet 1755), de parfaitement honnêtes gens, qui joignent à la haute naissance un grand fond de religion...

« Je continue toujours à visiter Montabot qui est à quatre lieues en deça. Je ne vais dans ce dernier endroit qu'en tremblant, à cause d'un mélange qu'il y a dans plusieurs maisons. Les uns vont au prêche, les autres à la messe, ce qui ne me plaist guère. Aussi je n'y séjourne que très peu »... [1]

A partir de la fin de 1755, par suite de la disparition de la correspondance d'Antoine Court jusqu'à sa mort (1760) [2], nous n'avons plus que de rares renseignements sur Godefroy.

Le 25 février 1756, il préside au Bocage un colloque qui le délègue avec un ancien au synode provincial « pour entretenir l'union qui subsiste depuis plusieurs années entre ces Églises et celles du païs de Caux ». Godefroy est aussi chargé de représenter le Bocage au synode national, aux frais des Églises du district, mais sans l'assistance d'un ancien, vu « l'éloignement » [3].

Le 27 juin 1761, Court de Gebelin, fils d'Antoine Court, écrit aux pasteurs du Poitou : « Ne sommes-nous pas à la veille de perdre les excellents sujets que nous avons en Normandie, étant tous les deux fort affligés depuis longtemps, l'un d'une fluxion aux yeux, l'autre d'une au nez » ? [4].

Campredon nous apprend lui-même, deux ans plus tard, que c'est lui qui souffrait des yeux ; mais il ajoute qu'il va rester seul « par le départ de M. Godefroi »... (15 mai 1763). Lui aussi allait bientôt quitter la Normandie (décembre 1763) [5].

Nous ignorons ce que devint ensuite Godefroy-Lebas.

1. Pap. Court, XXVIII, 554, 555. — Publié en partie par Waddington p. 109.
2. Hugues, *A. Court*, I, 363.
3. Papiers *Normandie*.
4. *Lettres de Paul Rabaut à divers*, I, 361.
5. Papiers Rabaut, III B. f. 215. — *Lettres de P. Rabaut à div.*, I, 360.

En 1898, nous lui avons attribué [1], d'après Coquerel [2], une lettre écrite à Paul Rabaut vers 1763, et où il est dit : « Nos sociétés, qui ont toujours été fort craintives, semblent s'affermir avec le temps »... Mais l'original de la lettre porte en tête : « Dutilh... à M. Paul Rabot (*sic*) ». Or, Dutilh (ou Dutil) était le surnom de Campredon. C'est donc par erreur qu'on a ajouté sur la suscription : *Godefroy* [3]. La lettre est de Campredon, et doit s'appliquer aux réformés du pays de Caux.

Godefroy eut-il au Bocage un successeur immédiat ? Tout ce que nous savons, c'est que, le 25 avril 1766, est adressée « à MM. de Caux » [4], sans doute par Court de Gebelin, une lettre dont nous n'avons que le plan. Ce sommaire débute ainsi : « Réception de leur lettre. Mémoires pour le synode national. Combien importe que leur province y députe. En ai écrit à M. Duclos, avec prière d'envoïer copie de ma lettre à M. Michel »... Et il résulte du reste de la lettre que Duclos était pasteur en Haute-Normandie [5]. Peut-être Michel desservait-il alors la Basse. Rappelons qu'au mois d'août de cette même année 1766 l'intendant de Caen prescrit des enquêtes sur les assemblées protestantes du Bocage [6].

Quoiqu'il en soit, « les anciens des Églises du Bocage » avaient certainement Michel pour pasteur au mois de mars 1774, puisqu'à cette date Gebelin leur écrit :

Ne soyés pas surpris de recevoir une lettre d'une personne qui n'a pas encore eu l'avantage de vous écrire. Mais je n'ai pu me refuser à l'occasion que m'en fournit M. Michel votre pasteur. Des affaires pressantes qui concernent, nonseulement ses Églises, mais aussi la province entière et son propre honneur, l'ayant mis dans le cas de venir dans cette capitale et... jusqu'auprès des Protecteurs des Églises en Suisse, il se hâte de retourner auprès de vous... Nous nous flattons, Messieurs, que vous vous

1. Voir notre *P. en B.-Norm.*, p. 392.
2. *Hist. des Egl. du désert*, II, 402.
3. Papiers Rabaut, III B, f° 286.
4. Evidemment : aux anciens du pays de Caux.
5. Papiers Court de Gebelin, III, 69 v°, 70.
6. Voir notre *P. en B.-N.*, p. 392.

réjouirés avec nous de son heureux retour et des fruits de sa course... Son attachement sincère pour vous, le zèle sage et éclairé qui a toujours dirigé ses travaux, votre affection constante pour lui et qu'il mérite à tous égards, nous assurent que tous ces nœuds seront resserrés par la nouvelle preuve d'affection pour les Églises de la N.[1] qu'il vient de donner en entreprenant dans cette saison un voyage tel que celui qu'il a fait »...[2].

On voudrait que cette lettre fût plus précise, et, à la lire entre les lignes, il semble bien que Michel n'était pas en si bons termes avec son troupeau du Bocage. Il n'est désigné que sous ce nom de Michel (peut-être un pseudonyme), et nous n'avons pas d'autres détails sur lui.

S'il revint au Bocage en mars 1774, ce fut seulement pour quelques mois, car, le 17 avril 1775, dix-sept anciens de Condé, Fresne, Saint-Honorine et Athis font écrire à Court de Gebelin par un secrétaire peu lettré :

Comme nous sommes réduit à un très petit nombre d'assemblées, vu le grand nombre d'Église que notre pasteur a à desservir... nous vous prions de nous ainder de vos sage conseil... [Le] vénérable commité de Lausanne... nous propose un pasteur qui s'attachera uniquement à nous et qui nous procurera douze assemblées par an par châques Église, et ce en attendant qu'il plaira à Dieu de changer la face de nos affaire comme nous l'espérons [3].

Les anciens ne donnent pas le nom du pasteur à eux proposé. Nous supposons qu'il s'agit de Gential, dit *Lassaigne* ou *La Sagne*, originaire du Vivarais et élève de Lausanne : il commence son ministère au Bocage en décembre 1775, et c'est peut-être sous sa présidence que les protestants de Condé osent, le 17 décembre 1775, au hameau de la Louvetière, « dans le pressoir de M. Laneufville », tenir leur première assemblée religieuse en plein jour[4].

Ils ont tant de confiance dans le nouveau gouvernement, qu'ils jugent superflu de signer une pétition du

1. La Normandie.
2. Papiers Court de Gebelin, IV, 20 v°.
3. *Ibid.*, V, 70, 71.
4. Voir *Bull.*, LXI, 128-130.

consistoire de La Rochelle tendant à obtenir la liberté des cultes. Mais ce consistoire leur écrit (14 janvier 1776) :

Une des principales raisons qui peut nous avoir privés de votre suffrage, c'est que tous les bruits avantageux répandus dans les gazettes, les journaux, les lettres particulières, vous faisaient peut-être présumer qu'on était à la veille de combler nos vœux... [1]. Malheureusement, aucun de ces bruits n'a le moindre fondement. A la réserve de deux ou trois prélats, tout le clergé nous est ouvertement contraire... La cour n'a fait aucune démarche auprès de lui pour l'amener à des arrangements de tolérance... Le monarque et son conseil, bien loin de s'être occupés à fixer notre sort, n'ont pas eu la moindre idée à cet égard... Jugez après cela s'il nous conviendrait de rester dans la sécurité et dans l'inaction, malgré les principes de tolérance dont on sait que les ministres sont imbus[2].

Les réformés du Bocage, en effet, s'étaient trop hâtés de triompher. Les curés se plaignirent au garde des sceaux Miromesnil, qui écrivit en substance à l'intendant Esmangart : « Avertissez les protestants de Condé, Athis... de ne plus s'assembler. Ne différez pas de prendre toutes mesures pour connaître le ministre qui les ameute ainsi, afin qu'on le fasse arrêter ».

Renseignements pris, et après une « descente », le 7 juillet 1776, « de la justice de Condé dans l'assemblée » des réformés du lieu[3], Esmangart répondit au ministre : « Depuis six mois, il s'est tenu en effet plusieurs assemblées ; mais on s'y est rendu sans bruit et sans éclat. Les juges de Condé ont voulu voir une de ces réunions ; ils ont trouvé les assistants tranquilles et uniquement occupés de leurs prières »...

Néanmoins, par ordre de Louis XVI, le maréchal d'Harcourt défendit expressément aux réformés du Bocage tout culte en commun. Le 3 septembre 1776, Paul Rabaut écrit au pasteur Lombard : « Les nouvelles que j'ai à vous

1. L'avènement de Louis XVI (10 mai 1774) avait fait croire qu'on ne mettrait plus d'entraves à l'exercice public du culte protestant.
2. Pap. Court de Gebelin, VI, 25.
3. Arch. Egl. Réf. de Montilly, à cette date.

apprendre ne sont rien moins qu'agréables : les assemblées religieuses proscrites dans la Basse-Normandie »...

Les réformés du Bocage mirent plus de prudence à se réunir, et leur ministre Lassaigne ne semble plus avoir été inquiété jusqu'en janvier 1780, date où il fut emprisonné pour trois mois, par suite des agissements du chapelain Armand [1].

La caisse condéenne des pauvres continuait de fonctionner. Du 17 mars 1776 au 4 août de la même année, elle reçoit une somme totale de 60 livres 4 s. 6 d. Le 17 mars 1776, « la colecte » monte à 10 l. 17 s. : « sur ladite somme le même jour il a été donné à Pierre Mesnil pour les pauvres 3 l. 50 et à Jean Delivet pour les pauvres 3 l. » (Ainsi, il y avait deux distributeurs). — Le 7 juillet 1776, « jour de la descente de la justice », la collecte monte à 12 l. 6 d. : c'est celle dont le produit, au registre, apparaît le plus élevé.

La discipline est toujours observée pour le choix des anciens. Ainsi, le 16 avril 1781, « le consistoire de Condé assemblé,... vu le besoin que l'Église a d'anciens..., aprais avoir murement examiné, [les membres présents] ont trouvé que les sieurs Duplessis Docagne, de Condé, Pierre Délivet fils [et] Jean de la Salière sont capables d'en remplir la place ; pourquoi il a été arêté qu'il leur en sera parlé, afin que, s'ils acceptent, la nominacion en soit publiée à l'Eglize par trois dimanches consécutifs suivant les règles de la discipline » [2].

A. Galland.

1. Voir notre *P. en B.-N.*, p. 426-432.
2. Arch. Egl. Réf. de Montilly, aux dates ci-dessus.

Documents

TESTAMENT D'ÉLISABETH D'HAUTEVILLE

veuve du cardinal de Chatillon

13 janvier-6 juillet 1615.

Elisabeth d'Hauteville était la fille de Samson de Hauteville, gentilhomme normand et de Marguerite de Loré. Le manoir d'Hauteville, qui n'existe plus, se trouvait au nord de la Mayenne, dans la partie de ce département qui confine à celui de l'Orne, à *Hauteville en Charchigné*, entre Lassay et Couptrain dont on retrouvera le nom plus loin. Loré, où Samson de Hauteville chercha sa femme Marguerite, se trouvait au nord-ouest de Mayenne, à 2 kil. S. du bourg d'Oisseau. Cette famille de Loré était celle qu'illustra le chevalier Ambroise de Loré qui fut un des plus célèbres lieutenants de Jeanne d'Arc.

C'est le 1er décembre 1564, non dans la chapelle du château de Merlemont[1] près de Beauvais où, en avril 1561, Odet de Chatillon avait fait publiquement acte d'adhésion à la foi évangélique réformée, mais au château de Montataire (Oise)[2], qu'il épousa Elisabeth d'Hauteville, alors une des dames d'honneur d'Elisabeth de France, duchesse de Berry et de Savoie. La bénédiction nuptiale fut donnée par le pasteur Pierre Malet en présence des deux frères du cardinal qui, au mois de janvier précédent,

1. G. Bonet Maury, *Les origines de la Réforme à Beauvais*, 1874, p. 34.
2. Léon Marlet, *Le cardinal de Chatillon*, Paris, H. Menu, 1883, p. 16.

avait résigné tous ses bénéfices. Il n'était donc pas, comme on l'a prétendu, en habit de cardinal, mais « vestu d'une



Portrait d'Isabeau d'Hauteville,
d'après un dessin de F. Clouet reproduit dans A. Germain,
Les Clouet (Paris, H. Laurens).

saye de velours noir et d'un long manteau de cour sans épée ».

On sait que, dans la nuit du 2 au 3 septembre 1568, il dût s'enfuir du château des évêques de Beauvais, de

Bresle, où on voulait l'arrêter, et gagner en toute hâte la côte d'où une barque le conduisit en Angleterre [1]. Isabelle l'y rejoignit et eut part aux bienfaits dont la reine Elisabeth combla son mari. Le 21 mars 1571, au moment où il s'apprêtait à rentrer en France, il mourut empoisonné à Canterbury [2]. Isabelle retourna peu après en France ou elle dut soutenir un long procès qui réduisit considérablement sa fortune [3]. Elle finit par se retirer à Sedan où M. Ernest Henry a trouvé la minute du testament qu'elle dicta le 13 janvier 1615 et auquel elle ajouta un codicille le 6 juillet. Une note de M. E. Henry constate que la testatrice donna procuration le 4 janvier 1616 et que, le 25 juin de la même année, Olivier Roy [4] donna procuration contre l'exécuteur testamentaire. Elle mourut donc entre ces deux dates, après avoir, témoin certaines clauses de son testament, vécu dans l'intimité de quelques grandes dames dont la vie fut, comme la sienne, pleine d'aventures.

Par devant nous, notaires en la Souveraineté de Sedan soubsignez fut présente haulte et puissante dame, dame Elisabeth Dautheville naguères dame de la terre et seigneurie de Loré, l'une des dames d'honneur de feu Madame Margueritte de France vivante duchesse de Berry et de Savoye, vefve de feu hault et puissant Seigneur, Monseigneur Odet de Colligny vivant chevallier, seigneur de Chastillon sur Loing, estant de présent demeurante en ceste ville de Sedan, — laquelle estant indisposée pour son vieil aage, foiblesse et débilité de sa veue, mais saine d'esprit et d'entendement grâces à Dieu, comme il est apparu ausdits notaires soubsignez, par sa parolle, gestes, et maintien —

Considérant la fragilité de ceste vie et combien la mort est certaine, mais l'heure et advènement d'icelle, incertain, ne voullant décedder intestat, ains, pendant que sens et raison domine en elle, disposer au mieulx de ses affaires et de tant peu de biens qu'il a pleu à Dieu luy envoyer en ce monde mortel, — Pour ces causes et autres à ce la mouvant, — A faict et ordonné, faict et

1. Voir, sur le séjour du cardinal en Angleterre, le travail de M. Ernest Atkinson paru dans les *Proceedings de la Huguenot Society*, de Londres en 1890.

2. Probablement à l'instigation de Catherine de Médicis, (voy. la brochure de M. Marlet).

3. « Elle obtint 19,672 l. 9. s. 3 d. sur la succession de celui qu'elle appelait son mari », dit aimablement M. l'abbé Angot (*Dict. hist. de la Mayenne*).

4. Mari d'une des personnes nommées dans le testament.

ordonne son présent testament et ordonnance de dernière volonté en la forme et manière qu'il s'ensuit :

Premièrement elle a recommandé son âme à Dieu père éternel de nostre seigneur Jésus-Christ, Luy rendant gràces de ce qu'il luy a pleu la faire renaistre en ce siècle et aage chargé de misère, heureuse et honorée de la cognoissance de son Evangile, de tant de bénéfices qu'il luy a pleu luy départir en ce monde, plus qu'elle n'avoyt espéré ny souhayté, de luy avoyr édiffié en bas une maison, promis une autre là hault et maintenant elle dict, Or laisse, créateur, en paix ta servante rassasiée de jours, comblée de tes biens, désireuse de ceste éternelle séjour et repos où son âme vole et aspire, suppliant le bon Dieu de luy pardonner miséricordieusement toutes ses faultes qu'elle se représente en nombre comme le sable de la mer, les estoilles du Ciel, mais, dict elle, Seigneur, l'abisme de mes péchez appelle l'abisme de ta miséricorde et ce sang de Jésus proférant meilleures choses que celluy d'Abel, auquel tu laveras ceste pauvre âme pescheresse selon tes sainctes promesses, lesquelles elle appréhende et dont elle espère que Dieu luy fera sentir, s'il luy plaict, l'effect et la vertu. le remerciant derechef de la cognoissance qu'il luy a donné de son salut en son fils bien aimé nostre Seigneur Jésus Christ, mort pour nos péchés et réssuscité pour nostre justiffication. Et s'asseurant par ce moyen que son âme deslivrée des liens de son corps mortel, le grand Dieu et père la recepvra en son sainct royaume en la compagnie des bien heureux, son corps en la terre pour le garder en depost jusqu'à ce qu'au son de la trompette, ce corps se rassemble en la résurrection des morts au devant du Seigneur Jésus, pour estre gloriffié tous devant luy.

Secondement, quant à la disposition de ses biens en a lad. dame testatrice ordonné et ordonne comme s'ensuit :

C'est assçavoir qu'elle a donné et légué, donne et lègue par ces présentes, aux pauvres de l'Eglise réformée de Sedan, la somme de cent livres tournois.

Item a donné et légué, donne et lègue par mesmes présentes, aux prisonniers pauvres et nécessiteux qui se trouveront, au jour de son décedz encore être enfermés ès prisons dudict Sedan, la somme de vingt cinq livres t.

Item a donné et légué, donne et lègue par cesd. présentes, à l'Eglise romaine de Sedan (affin que le désire que lad. dame testatrice a d'estre ensépulturée au dedans de lad. Eglise joignant la sépulture de feue Madame de Lisy [1] puisse plustost réucir) la somme de trente livres t.

1. Charlotte de Pisseleu, demi-sœur d'Anne, veuve de François de Bretagne seigneur d'Avaugour, remariée à Jacques du Brouillard seigneur de Lizy-sur-Ourcq morte en 1604, voisine de la testatrice (E. Henry).

Item a donné et légué, donne et lègue par cesd. présentes, à noble sœur Sansonne de Hauteville sa sœur, religieuse de Saincte-Claire d'Allençon, la somme de deux cens livres tournois dont soixante livres seront pour employer à ses necessitez particulières et le surplus pour le couvent dudict de Saincte Claire, le tout au cas que lad. religieuse sa sœur la survive.

Item a donné et légué, donne et lègue par cesd. présentes à dam[lle] Catherine Angélicque de Harcourt[1] sa petite nièpce la somme de trois cens livres t.

Item deux assiettes d'argent, deux petites nappes d'ouvrage de petite Venize, deux petits sièges, ung de minemple ouvré et l'autre de lassis (lacis), une couverte de trillis, une cueillière d'argent.

Item a donné et légué, donne et lègue, par ces présentes, à Rachelle de Lisle sa fillole, la somme cent cinquante livres.

Item a donné et légué, donne et lègue par cesd. présentes, à la sœur de lad. Rachelle de Lisle qui est fillelle de feue dame Marquise des Vaulx, la somme de cent cinquante livres.

Item a donné et légué, donne et lègue par cesd. présentes à Louys Dautheville, escuyer, la somme de mil neuf cens cinquante livres que led. Dautheville, à cause de la cession à luy faicte de pareille somme par M. Jacques Labite, croyt on, a creu que lad. dame la luy debvoit en vertu de lad. cession, ce que lad. dame a déclaré et déclare faulx, disant n'avoir deub ny ne debvoir encore lad. somme aud. M[e] Jacques Labite et que par ainsy lad. cession ne peult valider contre elle, mais que, ce nonobstant, et en faveur de l'amitié qu'elle porte aud. d'Autheville à cause de feu Paul Dautheville sr. des Costes son père, elle luy a donné et légué, donne et lègue lad. somme.

Item a donné et légué, donne et lègue lad. dame par cesd. présentes, à Charles Millet escuier sr. du Boisblondel la somme de trois cens livres et oultre ce luy donne et lègue les despens à lad. dame adjugez en la Cour de Parlement allencontre d'icelluy Millet le septiesme décembre de l'année mil six cens et treize dernier, sur une opposition à distraire de la terre de Loré.

Item a donné et légué, donne et lègue par les présentes, à Daniel Charrean estudiant en ceste ville de Sedan[2] la somme de six cens livres et oultre ce déclare lad. dame qu'elle ne veult et n'entend que luy soit rien déduict pour sa nourriture que lad. dame luy a administrée depuis qu'elle réside en ceste p. ville et

1. Deuxième fille de Jacques d'Harcourt et de Marie de Souvré.

2. Ce Daniel Charreau vendit le 21 nov. 5 déc. 1640 à Pierre Trouillard, père du professeur, la maison Roy dit Dauphin ou Dauphiné qu'habitait la testatrice. Cette maison qui porte le dernier numéro de la rue du Ménil avait par derrière un promenoir, appelé aujourd'hui promenoir des prêtres, voisin du jardin de Mad. de Lizy (E. Henry).

qu'elle luy administrera cy après, laquelle elle luy a donné et donne gratuitement, tant pour le présent que pour l'advenir jusqu'au jour de son décedz de lad. dame, voulant et entendant que, oultre tout ce que dessus, il luy soyt encores donné la somme de trente livres t. pour le faire accoustrer de dueil.

Item a donné et légué, donne et lègue par cesd. présentes, à Renée de Couptrin[1] fille illégitime de Ambroise de Loré escuyer, la somme de deux cens livres t., et ce à cause de l'amitié qu'elle a receue réciproquement d'elle lors qu'elle l'a tenue près d'elle l'espace de quelques années.

Item a donné et légué, donne et lègue par cesd. présentes, aux héritiers feu (blanc) Lecoq la somme de soixante livres t. en considération de la perte qu'ils ont faicte en la mort dudict Lecoq qui auroyt esté assasiné lorsqu'il estoit au service de lad. dame testatrice, dans la maison seigneuriale de Loré qui lors appartenait à lad. dame.

Item a lad. dame testatrice donné et légué, donne et lègue par cesd. présentes, aux enffans de feu G. Pont, la somme de soixante livres t. en considération des bons services que lad. dame testatrice auroyt receu cy devant dud. Pont.

Item a donné et légué, donne et lègue par cesd. présentes, à Isaac Courtin, fils de Me Pierre Courtin, advocat du Parlement, la somme de six cens livres t.

Item a donné et légué, donne et lègue par ces présentes, aux trois filles de Me Thomas Gilbert, solliciteur en la Court du Parlement à Paris la somme de cinquante livres t. qui leur sera partagée.

Item a donné et légué, donne et lègue par cesd. présentes, à Madame Dianne de France duchesse d'Angoulesme[2], ung tapis de Turquie à long poil, lequel tapis elle auroyt déclaré avoir mis ès mains de Jacques Lemarchant son serviteur domestique pour icelluy délivrer manuellement à lad. dame duchesse d'Angoulesme aussitôt après son décedz.

Item a donné et légué, donne et lègue par ces présentes, à Mlle Marie (blanc) l'une des damoiselles de madicte dame duchesse

1. Couptrain, dans la Mayenne.

2. Fille naturelle de Henri II et de Philippe Duc jeune fille piémontoise de Coni qu'il fit enlever en 1537. Fiancée le 3 mai 1547 à François de Montmorency, fils du connétable, elle fut mariée le 13 février 1553 à Horace Farnèse qui fut tué le 18 juillet 1553 au siège d'Hesdin, puis remariée le 2 mai 1557 à François de Montmorency lorsqu'il eût été absous d'avoir lâchement abandonné Jeanne de Piennes. Il mourut le 6 mai 1579 et sa veuve qui avait reçu le duché d'Angoulême pour avoir aidé, en 1589, au rapprochement de Henri III et Henri IV, lui survécut jusqu'au 11 février 1619 où elle mourut à Paris, âgée de quatre vingts ans, et fut enterrée au couvent des Minimes de la place Royale. (Voy. Bon de Ruble, *François de Montmorency*, Paris 1880.)

d'Angoulesme c'est assavoir une cueillère et une fourchette d'argent que lad. dame testatrice a pareillement déclaré avoir mis ès main dud. Lemarchant pour estre icelle, aussitôt après sond. décedz, délivrés manuellement par led. Lemarchant à lad. dam[lle] Marie.

Item a donné et légué, donne et légue par ces présentes, à Marguerite Maurisset, fille de M[e] Maurisset, conseiller du Roy à Paris ung petit biberon d'argent et deux petites saucières aussy d'argent.

Item a donné et légué, donné et lègue par les présentes, à Thymoté Lemercier escuyer sr. de la Hérodière[1] et à Madam[lle] sa femme demeurant en ceste ville de Sedan, huit pièces de tapisserie de haulte lisse figurées de fleurs et oyseaulx, Item une chaise et ung tabouret parez et ornez de satin rouge et blanc et ung morceau de mesme estoffe, comme aussy une paire de chenetz damassés.

Item a donné et légué, donne et lègue par cesd. présentes à Dam[lle] Catherine Lelieur vefve de feu sr. Cappel[2] ung gobelet d'argent avec le couvercle de mesme et ung boujouer d'argent.

Item a donné et légué, donne et lègue par cesd. présentes, à Dam[lle] Loyse de Tronson, vefve de feu sr. Desgueryne ung petit manteau de velours façonné, paré de martres.

Item a donné et légué, donne et lègue par cesd. présentes, à Dam[lle] Elizabeth Breban, femme et espouze de Olivier Roy escuyer sr. Daulphiné, son manteau de taffetas façonné et fourré d'ung plissé d'allemagne et oultre ce luy donne et lègue encor tous ses habits (qui au jour de son décedz ne se trouveront léguez ne donnez) comme aussy tous ses linges et ustencilles de ménage qui ne se trouveront compris au présent son testament.

Item a donné et légué, donne et lègue par cesd. présentes, aud. sr. Daulphiné et dam[lle] sa femme et à chacun d'eulx, la somme de cent cinquante livres chacun, pour eulx faire habiller de dueil suivant que c'est le désir de lad. dame testatrice.

Suivent une série de legs à ses serviteurs et servantes, une énumération de son mobilier et des espèces par devers elle, puis un petit paragraphe ainsi libellé :

Item a déclaré et déclare lad. dame qu'elle veult et entend qu'au jour de son décedz il soyt posé une tombe de pierre sur sa dicte sépulture et apposée à la muraille contigue de lad. sépulture

1. Voy. sur ce soldat poëte la *France prot.* VI, 537.
2. Louis Cappel sr. de Montgembert (et non Montjaubert) mort à Sedan le 6 janvier 1586 et dont la *France prot.* 2[e] éd. III, 738, appelle par erreur la femme Catherine *Lesieur* (*cf. Bull.* VII, 173).

une épitaphe pour mémoire de lad. dame et que, pour souffrir ce faire, elle auroit légué quelque chose à lad. Eglise romaine et aux pauvres d'icelle comme il appert cy devant.

Après payement de ses dettes le surplus de ses biens devra être partagé entre ses héritiers, selon les droictz qu'il leur peult compéter à chacun d'eulx, suivant les coustumes des lieux où ilz sont assis et scituez.

Pour exécuter lequel présent testament et icelluy accomplir de point en point, selon sa forme et teneur, a lad. dame testatrice nommé et esleu pour son exécuteur la personne de Me Pierre Bosse, hérault d'armes de France, demeurant rue Mortellerie paroisse Saint-Paul. Et auquel, pour ses peynes, elle a donné et légué, donne et lègue, par ces présentes, la somme de mil livres t. et non seulement pour les peynes qu'il aura à l'exécution du présent testament, mais aussy pour les voyages et agréables services qu'il a faictz à lad. dame depuis dix ans en ça, à ses propres despens, par le commandement d'icelle sans qu'elle luy en ayt payé aucune chose, comme elle l'a recongnu et recognoit encor de bonne foy par son présent testament.

Pour l'exécution duquel lad. dame a donné et donne tout pouvoir et puissance aud. Me Pierre Bosse, se désistant de tous et chacuns ses biens meubles et immeubles qui luy appartiendront au jour et heure de son dict décedz et voulant qu'il en soyt saisy jusques à l'entier accomplissement d'icelluy, soubmettant à lad. dame l'audition, examen et closture du compte à la justice jurisdiction et contraincte de la prévosté de Paris pour l'exécution du présent son testament. Et révoquant par la dicte dame testatrice tous autres testaments et codicilles qu'elle pourroit avoir faictz auparavant cestuy, auquel elle s'arreste comme bien et deuement faict.

Ce fut ainsy faict et passé, dict et nommé par lad. dame testatrice et à elle leu et releu mot après autres par ung desdictz notaires soubzsignez que lad. dame testatrice a dict avoir bien entendu et eu pour bien agréable et estre son ordonnance et dernière volonté.

Faict en l'hostel du s. Daulphiné où lad. dame est à présent demeurant sis en ceste ville de Sedan à la rue de la hale, le treiziesme jour de janvier l'an mil six cens et quinze. Et a lad. dame testatrice déclaré ne pouvoir signer à cause de son vieil aage, foiblesse et débilité de sa veue, ny aussy marquer à cause du tremblement de sa main, ayant de ce esté requise suivant l'ordonnance.

P. Sonnet. Stasquin.

6 juillet 1615, Codicille spécifiant un legs particulier et reportant le legs de Renée de Couptrin fille illégitime d'Ambroise de

Loré décédée à son fils et, en cas de décès sans enfans procréez de luy en loyal mariage, à son oncle, transférant le legs de 200 livres à sa sœur Sansonne de Hauteville, religieuse, aux deux fils illégitimes d'Ambroise de Méanne escuyer, déclarant que plusieurs legs (au sr. Daulphiné et à ses serviteurs) ayant été remis manuellement, l'exécuteur en sera déchargé, etc.

Signé : SAINT MARTIN (Pierre de Cardaillac, écuyer de la grande écurie de Monseigneur) et NICOLAS MARTEL témoins.

Pour copie conforme :

N. WEISS.

LES CHIFFRES DE M. L'ABBÉ ROUQUETTE

Étude sur les Fugitifs du Languedoc (Uzès) (1)

Galafrès Jacques[2] *Madame Galafrés deux fils.*

La famille Galafrès sortait du petit village de Saint-Chaptes, aux environs d'Uzès, où elle possédait des biens considérables.

Certaines branches y restèrent, d'autres s'établirent à Uzès et à Nîmes.

Le plus connu des Galafrès était Jacques, chirurgien réputé dans tout ce coin du Languedoc.

Né à Uzès en 1644, il partit avec les siens après la Révocation et vint à Lausanne où nous les trouvons en 1694, lui âgé de 50 ans, sa femme de 40 (F. B.) Il reçut alors une attestation de foi pour se rendre à Berlin.

En 1721, il fut nommé bourgeois de Magdebourg où il séjournait depuis un certain temps.

Il fut choisi en 1724, pour être l'un des douze chirurgiens reconnus et privilégiés de la colonie française de Berlin, il était alors au service de LL. HH. PP., les États généraux

1. Voyez *Bull.*, 1916, p. 125 à 149. Lire de la page 138 à 146. Froment de Jacques Pierre, Froment de Paul, de même pour tous les de Froment.

2. Ce doit être lui cité comme fugitif de Saint-Chaptes par l'abbé Rouquette sous le nom de Jacques Galapes, probablement mal lu ; sur cette liste figurent encore Paul Galapes et Louise Galapes femme Boucher, tous deux des Galafrès nés à Uzès. mais possédant des terres à Saint-Chaptes qui furent saisies, quand on s'aperçut de leur fuite.

des Provinces unies, dans le régiment de Monseigneur le général baron de Ginckel (Toll. III, I^{C} 849). Il se retira à Magdebourg où il mourut âgé de 95 ans [1], le 5 Juin 1739. Il fut enterré au cimetière des Français,

Un de ses fils, Jacques Noé Galafrès [2], le 28 août 1752, prête serment comme bourgeois de Magdebourg.

Le frère de Jacques Galafrès était notaire à Saint-Chaptes et père de Mme Jean Fesquet fugitive; quand elle partit avec son mari, ses biens lui furent donnés ainsi que beaucoup d'autres, dont il faisait parvenir les revenus à ceux qui les possédaient avant de fuir.

Voici ce qu'il écrivait sur son livre de minutes de 1685.

> Je soubzigné ayant cessé de faire les fonctions de mon dit office de notaire pour obéyr à la déclaration du Roy, portant que les procureurs et notaires faisant proffession de la Religion préthendue Rettormée se désistoient de leurs offices en faveur des catholiques, ne m'estant point déffait et l'obstacle cessant par ma conversion en la foy catholique, j'en repris les fonctions et en conséquence d'une ordonnance sur requeste de Monsieur Lamoignon Basville.
>
> Octobre 1685,
>
> Dieu me regarde pauvre pécheur et veuille bénir mon labeur.

Galafrès Paul, Madame Galafrès, née Marthe Bertrand, Galafrès Raimond; leur fils, Galafrès Jeanne, sœur de Paul Galaffrès, Galafrès Pierre, son neveu,

Marchand facturier, proche parent de Jacques, peut-être son frère, avait épousé à Uzès, Marthe Bertrand, ils eurent plusieurs enfants, Magdeleine, Louise. Cette dernière fut baptisée en 1680, par Monsieur de Laborie ministre, Jean baptisé en 1682, Paul en 1683, Jacques en 1685, et Raimond [3].

Le 30 août 1696, il assista à Uzès devant Mr Robert Favier, notaire royal, comme témoin au testament de M. de Perrotat, seigneur de Saint Victor des Oules, dont toute

1. Dans Tollin, une erreur de chiffres intervertis a fait mettre 59 ans.
2. Un autre de ses fils revint de l'étranger et les biens de son père et de sa mère fugitifs lui furent rendus (A. H. C. 274).
3. Il n'est cité dans Tollin que Raimond et Paul que nous verrons plus tard avec sa famille.

un ouvrier.

la famille était fugitive et lui-même, au moment d'aller la rejoindre en Suisse, dictait ses dernières dispositions.

Paul Galafrès, avant de se résoudre à cette dure extrémité de l'exil, eut l'idée, pour se soustraire aux persécutions continuelles qui troublaient sa vie et entravaient son commerce, d'aller à Paris, espérant y travailler tranquillement.

Son beau-frère Rieu lui écrivait, de Bagnols, le 12 juin 1684 :

Je vous anvoy la présente pour vous assurer de mes respects, mon très cher bau frère et pour vous fere savoir l'état de la santé de tous ceus de la maison, laquelle est fort bonne, Dieu merci, priant Dieu qu'insy soit de vous. Je vous envoy la letre de Monsieur Genty que je vous avés promis, vous la rendrés à son adresse. Vous saurés que c'est le fils de Monsieur Genty qui est notre intime ami et qui a de grands amis à Paris. Vous n'avés qu'à prier ce garçon qu'il les employe pour vous rendre service. A la considération de son père et de nous, il le fera.

Vous scavés come mètre Anthoine le messager me ramena la cavalle et me fit balié quarante sols qu'il dit qu'il fut confraint de paier pour voos à Lion le lendemain quan il voulut partir que c'étoit pour vostre diné ou soupé et pour la cavalle. Il mé porta un certificat de l'hôte de Lion, comme il les avait baliés pour vous. Je ne voulais pas paier, voyant que vous ne me le marquies pas dans la lettre; mais il ne vouloit pas rendre vos pistolets.

Que Dieu vous conserve en bonne santé.

Votre sœur vous baise les mains come aussi l'oncle Reynaud, l'oncle Talon, toute la famille et moy en particulier. Je vous suis et seray toute ma vie vostre très humble et très obéissant serviteur,

Rieu[1]

D'autres difficultés l'attendaient à Paris, il retourna dans le Midi, s'installa à Nîmes et finalement dut s'enfuir avec sa famille.

1. Cette lettre était adressée à M. Galafrès chez M. Coulet, rue du Foin, près les Mathurins de Paris à Paris.

Leur première étape fut Lausanne où ils retrouvèrent des parents. Les sœurs de Paul Galafrès, Madame Fesquet et Jeanne Galafrès, son neveu Pierre Galafrès âgé de 13 ans et sa nièce Jeanne Rieu âgée de 12 ans, tous à Lausanne en 1698.

De là ils allèrent retrouver Jacques à Magdebourg.

Galafrès Paul, Galafrès Madame, Galafrès fils, deux filles, une domestique.

Naquit à Uzès[1] en 1683, et vint rejoindre ses parents à Magdebourg. Le 13 janvier 1713, âgé de 30 ans, fils est-il dit de parents réformés, marchands facturiers, promet dans l'église de Magdebourg « de vivre et de mourir dans notre Sainte religion ». (Toll. III, I, 574).

Il avait dû être pris au départ de son père et élevé par des prêtres dans la religion catholique, forcé d'abjurer celle dans laquelle il avait été baptisé. Dans le rôle des Français réfugiés à Magdebourg du 31 décembre 1721, il est âgé de 37 ans, ayant lui, sa femme, un fils, deux filles et une domestique.

Galafrès Tristan, Galafrès Madame, née Magdeleine Lausanne, six enfants.

Le 8 janvier 1684 a été béni dans l'église d'Uzès, le mariage de Tristan Galafrès, teinturier, fils d'Anthoine Galafrès et de Catherine Guiraude et Magdeleine Laurence, âgée de 26 ans, fille de feu Louis Laurent et de Françoise Rieude (État civil d'Uzès). Comme ses autres parents il partit pour Lausanne où il fut reçu maître teinturier avec bonne et suffisante caution pour la bonté de sa teinture. On lui donna le logement d'Ouchy avec les chaudières qui y sont, à partir du 25 juin 1688 (F. P.).

Pendant ce temps, les biens de son père Anthoine Galafrès qui était mort, se trouvant abandonnés, furent saisis à Saint-Chaptes et comme tels mis aux enchères le 22 octobre 1690.

Les fugitifs étaient en si grand nombre que le peu de nouveaux convertis qui res-

1. Un de ses parents Charles Galafrès avocat à Nîmes avait comme armes : d'azur à une croix fourchée d'or cantonnée de quatre roses d'argent (d'Hozier, *Armorial du Languedoc* (B. N. 32,208).

taient dans le pays ne pouvait pas s'en charger.

Par ordre des consuls, un acte dressé par le greffier consulaire lu à haute voix à l'issue des messes publiait la Déclaration du roy, du 28 mars dernier au sujet des biens abandonnés et la lettre de M. de Joubert syndic, qui fait remarquer les avantages que le roy accorde à ceux qui se chargent de faire valoir cesdits biens. Cette première enchère[1] nous conserve 15 noms de fugitifs. Alteirac Anthoine — Baumelle Anthoine — Baumelle Jacob — Barre Estienne — Brueis Pierre — Brunel — Brunel Pierre — Galafrès Anthoine — Jonquière François — Julian Claude — Labouraire Tristan — Mallie Jacques-Méjan Honoré — Vincent François — Vincent Jacques[1]. Tous omis dans les fiches Rouquette.

Cette proclamation fut lue deux dimanches consécutifs et placardée contre les portes des églises et de la maison consulaire[2]. La belle-mère de Galafrès Françoise Rieude était avec eux fugitive.

En 1698, Tristan Galafrès est cité comme étant à Lausanne (*Fich. Bern.*), lui âgé de 50 ans, sa femme de 40 et ayant six enfants de 14 à 2 ans. L'aînée était Catherine, née à Uzès, le 18 octobre 1684.

De Lausanne il alla avec sa famille à Magdebourg, il y mourut en 1715 (Toll. III, 2, 62.)

Galafrès Etienne[3], *Galafrès Madame, née Catherine Dieulefit, neuf enfants une belle-sœur.*

De la même famille uzétienne s'était établi à Nîmes comme boutonnier; nous le trouvons à Berlin en 1698 avec sa femme, cinq fils et sa belle-sœur (*Fr. Prot.*). En 1705 il est cité dans la *Colonie Liste* ayant neuf enfants, les filles étant comptées.

1. Cet exploit est signé le 6 novembre 1690 du greffier consulaire Chatal après la troisième criée.

2. Les archives de l'Hérault citent encore comme fugitifs non signalés dans les fiches Rouquette, François Allier, Anthoine Richard, Borelly, médecin, Jacques Verdier, Jacques Rouvergat, Louis Clément, Anthoine Vincent, François Abeille.

3. Ce Galafrès Etienne et sa famille, en tout douze personnes, ne figurent pas dans les listes Rouquette ni sur celles de Saint-Chaptes, ni sur celles de Nîmes.

Galafrès Louis.	Fugitif, ses biens sont saisis à Saint-Chaptes et le bailliste est Anthoine Mathieu (A. H. C 285).
Galafrès Louise femme Boucher[1].	Fugitive, ses biens ont été saisis en conséquence de l'ordonnance de M. l'Intendant (A. H. C 316).
Galdy Pierre.	D'Uzès, assisté à Genève en 1706 (F. P.).
Gandille Pierre. Gandille femme, deux enfants, un compagnon.	Serger d'Uzès, réfugié dans la colonie de Magdebourg (*Ms. Dict.* 1700) cité avec sa femme, deux enfants, un compagnon. Ses deux fils, Abraham et Pierre avaient en 1729, la grande manufacture de tapisserie et teinture sur l'Elbe, à Magdebourg. (Toll. III, 1A 154.).
Gandin Pierre, Gandin femme, un enfant.	Serger, avait épousé à Uzès, le 23 juin 1681, Jeanne Clémence, fille de feu Clément d'Uzès. Il vint à Magdebourg. En 1688 il était décédé et sa femme se remaria avec Farjon.
Gandin Pierre.	Cardeur de laine, son père mourut à Magdebourg en 1721, âgé de 61 ans (*Colonie Liste*).
Garde Catherine.	Réfugiée à Londres (Église de la Savoye).
Garde Antoinette.	Couturière venant d'Uzès, réfugiée à Friedrichstadt en 1699 (Col. L.).
Garel Thomas, Garel femme.	Facturier de laine d'Uzès, réfugié avec sa femme à Magdebourg, morts tous deux avant 1688 (Toll. II, 460).
Garel Thomas, Garel femme, née Sarah Duclé, trois enfants.	Facturier de laine, fils du précédent, on le trouve sur la *Colonie Liste* en 1710 et 1721 avec trois enfants et sa femme, cette dernière en 1690 demande à faire partie de l'Église wallonne « pour sa consolation et la paix de l'âme » (Toll. III, 1C 1002).
Garel Jacques, Garel femme.	Facturier d'Uzès, réfugié à Magdebourg avec sa femme, tous deux décédés en 1688 (Toll. II, 460).
Garel Jacques, Garel femme, sept enfants.	Fils des précédents, réfugié et associé avec eux pour le commerce des laines à Magdebourg, ils avaient sept enfants. (Toll. II, 490).
Gardies Anthoine, Gardies femme, née Eve Fontanieu, un fils.	(*List. Rouq.*) 1685-1688, tisserand, a un fils baptisé à Uzès, le 8 février 1677, par M. Manuel, ministre.

1. Mise dans les listes Rouquette à Saint-Chaptes sous le nom de Galapes.

Gardies Catin.	L. R. 1685-1688, sœur du précédent, on leur saisit le quart d'une vigne et une petite maison à chacun, situés à Montaux (A. H. C 209; *Bull.* XXI, 161). Tous deux étaient enfants de Pierre Gardies.
Gaspar Jean, une servante.	Fugitif d'Uzès, vivant à Zurich dans une maison sur les bords de la Sihl avec la famille Fesquet et quelques autres Uzétiens (E. Jaccard, *Église française de Zurich*, 94).
Gautier Daniel, Gautier Madame, deux enfants, une servante.	Lecteur, chantre venant d'Uzès réfugié ainsi que sa femme, deux enfants et une servante dans la colonie de Bourg (M. D. 1700).
Gautier Crozet.	Réfugié, cité dans les listes de Leyde.
Gautier femme.	D'Uzès en Languedoc allant en 1699 de Genève en Hollande (L. de Leyde).
Gautière Gentille.	Fille de Pierre Gautier et de Marie Delorte née à Uzès le 13 avril 1665. Son parrain était Jean Folcher, seigneur de Montaren et sa marraine Gentille Caponne, tous deux comme elle fugitifs.
Gide Théophile[1], *Gide Madame, née Suzanne Martinenche, veuve d'Étienne Arène*[2]. *Gide Étienne,*	Son grand-père Théophile Gide, facturier de laine, marié à Jeanne Vannier, d'Uzès, vint habiter Lussan pour y développer son commerce, car ce gros bourg du diocèse entouré de bois et de petits villages était riche en troupeaux. Posé sur la hauteur et dominant le chemin des Cévennes, Lussan était un

1. Théophile Gide, seul cité par l'abbé Rouquette dans la liste de Lussan, y résidait en effet, mais descendait de familles uzétiennes par son père et sa mère. Les Gide qui ne quittèrent pas la France retournèrent en partie vivre à Uzès. En 1789, sur l'impôt de la Capitation figurent Simon Gide, marchand, fils de Jean Gide, demeurant rue Massargues et M. Théophile Gide, notaire et avocat demeurant rue de la Pélisserie, tous deux petits-fils d'Etienne Gide.

Le notaire embrassa avec ardeur les idées révolutionnaires, mais son beau-père Verdier, notaire, ayant été exécuté à Nîmes, lui-même accusé de fédéralisme et menacé d'être arrêté, dut fuir. Sa maison et son étude furent mises au pillage. L'an II de la République, un arrêt du district ordonna que les scellés soient mis, sur ce qui appartenait au citoyen Gide. La tourmente passée, Gide revint à Uzès et le 23 ventôse, il adressa une lettre aux administrateurs du Directoire réclamant ses titres et provisions qui lui avaient été volés. Ce fut lui, ancien notaire royal et alors notaire public, que les protestants choisirent pour passer l'acte d'achat au citoyen Théophile Guiraud, de l'église des cordeliers qui devint leur temple (29 septembre 1791). L'ancien temple avait été démoli à la Révocation.

2. Etienne Arène est cité dans les fugitifs de Magdebourg avec sa sœur veuve, mais il n'est pas fait mention de sa femme (*Bull.* LX, 1911, 322).

Gide Anna, leurs neveux.

centre protestant, ce fut ensuite, caché dans son enceinte fortifiée, un nid de Camisards. Lorsque le maréchal de Villars vint y chercher des recrues, il fut frappé de leur force, de leur beauté et dit qu'il avait vu là, la fleur de la France. Les troubles religieux apaisés, on laissa quelque temps tranquille ce pays épuisé. puis le subdélégué Chambon par zèle intéressé[1] recommença des tracasseries, délations et poursuites, qui amenèrent une affaire préoccupant fort les religionnaires, elle était une menace pour tous, chacun trembla pour soi ou pour les siens.

Théophile Gide avait eu d'un de ses fils Etienne, marié à Catherine Broche d'Uzès, deux petits-fils qui s'étaient associés pour leur commerce. L'aîné Théophile, inquiété pour des questions religieuses, se décida à partir pour Magdebourg rejoindre des parents d'Uzès, les Martinenche dont la fille Suzanne avait épousé Etienne Arène, tous deux aussi fugitifs et réfugiés auprès de leur famille. Le 29 mars 1711 Théophile Gide fut reçu dans l'église de Magdebourg[2], Etienne Arène partit pour Berlin.

Théophile Gide l'y suivit et réussit à gagner une fortune.

Etienne Arène étant mort, Théophile Gide épousa sa veuve le 27 octobre 1730. Ils n'eurent qu'un fils qui mourut à l'âge de quatre ans.

Etienne Gide, le frère de Théophile, resté

1. On accordait aux dénonciateurs le tiers des biens appartenant aux religionnaires ou fugitifs qu'ils désignaient. Ces sommes données comme frais de dénonciations font partie des comptes des biens des protestants (A.N.TT 13A).

Voici un exemple de la façon dont les choses se passaient « La somme de 220 livres trois sols quatre deniers, payée au sieur Maurin en qualité de dénonciateur des biens de la veuve Jalabert, du sieur Savon et de la demoiselle Lavaure et ses filles, tous fugitifs de la ville d Alais (non cités dans les fiches Rouquette) portés en recette du présent compte art. 316-317-318 pour son tiers dans le produit net des dits biens ainsy qu'il luy a esté accordé par Monseigneur l'Archevesque par acte estant au pied de la dénonciation reportée sur l'article 5 de l'avenant du compte précédent. La quittance du dit Maurin est du 8 janvier 1730 (A.N.TT 13A registre, année 1727 comptes de la régie de l'année 1727).

2. Toll III1A 573.

à Lussan, avait épousé Marie Rey, d'une bonne famille bourgeoise d'Uzès; il eut sept enfants; c'était un des hommes les plus considérés du village et, en plus de son commerce il faisait les fonctions de notaire, car le vrai notaire de Lussan, M. Trinquelague, pour cause de religion et malgré son grand âge, avait été relégué à Carcassonne; probablement son étude avait été mise sous séquestre ou supprimée. Théophile qui venait de perdre son enfant et se trouvait bien seul, désirant laisser ses biens à sa famille, pria Etienne de lui envoyer un de ses fils qu'il ferait son héritier. Le cadet des enfants qui portait le nom de son père Etienne partit vers 1743, sans éveiller de soupçons; on le crut à Paris chez son oncle Rey le frère de sa mère, mais ce jeune homme ne put se faire au rude climat du Brandebourg. Il revint en France, mais ne voulant plus retourner à Lussan, il resta à Paris auprès de son oncle Rey. Sa sœur Anne demanda à son oncle Théophile d'aller remplacer son frère et partit en octobre 1745, rejoignant en route des amis qui comme elle s'expatriaient. Ce second départ fut remarqué et signalé au subdélégué Chambon qui, tout de suite, commença une enquête et traita l'affaire comme très grave; on prévint le père, lui conseillant de faire revenir sa fille au plus tôt; il lui écrivit, elle refusa de retourner en Languedoc, elle désirait, dit-on, se marier sans recevoir les sacrements de l'Église catholique et son père s'opposait à une union bénie au Désert.

Le lieutenant Chambon harcelait la famille et aggravait la situation en prétendant qu'Etienne Gide, non-seulement n'encourageait pas sa fille à revenir, mais qu'il avait l'intention d'aller la retrouver, emmenant avec lui toute sa famille. Le 27 octobre 1745, Lenain intendant du Languedoc, écrivait à M. de Saint-Florentin :

Monsieur,

J'apprends, par mon subdélégué à Uzès, que le nommé Gide religionnaire et riche facturier

du lieu de Lussan au même diocèse a envoyé à Berlin sans permission dans le courant du mois dernier une de ses filles pour y voir des parents dont il espère la succession et qu'il y a quelque temps ce particulier y envoya dans la même intention un de ses fils, aussi sans passeport, lequel, n'ayant pu supporter l'air du Nord est revenu en France et s'est arrêté à Paris auprès d'un parent qu'il y a. Comme ce particulier est dans le cas de la contravention de la Déclaration du Roy du 17 juin 1681, qui fait deffenses aux religionnaires d'envoyer leurs enfans dans les païs étrangers et que cette Déclaration est adressée pour l'exécution aux Parlements, je n'ay pas cru devoir expédier aucun ordre contre le nommé Gide; mais comme il seroit cependant très dangereux de tolérer une pareille licence, je vous supplie d'avoir la bonté de me marquer vos intentions, tant sur la conduite que je dois tenir à l'égard de ce particulier que contre ceux qui tomberont à l'avenir dans le même cas. J'ay l'honneur d'estre avec respect Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

(Lenain, A.N. TT 439-cxxix).

Chambon plein d'ardeur et poussé par l'intendant, manda devant lui Etienne Gide, et voici la teneur de l'interrogatoire : « Le 21 novembre 1745, Joseph Chambon avocat, lieutenant particulier de la sénéchaussée d'Uzès, commissaire délégué de M. l'Intendant fit comparaître Etienne Gide qui déposa sous la foi du serment qu'étant allé à Nîmes il y avoit environ un mois, à son retour il reconnut que sa fille aînée, âgée de 24 ans, manquait dans la maison et s'estant informé où elle estoit allée, son fils luy dit que sa sœur avoit profité de son absence pour s'évader, qu'elle étoit partie avec le nommé Praden mesnager et Blissonne, sa belle-mère du lieu de la Bastide de Sirac, diocèse de Viviers où elle avoit été les joindre, pour aller à Berlin en Brandebourg, chez son oncle, frère dudit Gide qui y est estably il y a quelques années et y jouit de biens considérables et quy n'a point d'enfant, pour tâcher sans doute de participer à sa

succession; que la dite Anne se plaignait que son père ne vouloit pas consentir à son établissement dans les circonstances actuelles où les religionnaires se marient au Désert et il ajouta que sa fille n'avoit aucune permission de passer au pays estranger » (A. H. C 217).

Le 4 décembre 1745 le subdélégué Chambon fait une nouvelle enquête par laquelle il constate que le sieur Etienne Gide religionnaire facturier de Lussan a envoyé sa fille Anne Gide à Berlin sans permission; il est donc condamné à une amende de 6.000 livres, payables entre les mains du sieur Larroc, receveur général des amendes prononcées contre les nouveaux convertis de la province. Ledit Gide dans la huitaine sera contraint par l'établissement de garnison d'un cavalier maréchaussée, à raison de 4 livres par jour.

Le 17 décembre 1745, l'intendant de la province de Languedoc fit publier cette ordonnance conformément à l'article de la Déclaration du roy du 14 mai 1724; elle fut signifiée à Étienne Gide, facturier, présentement à Uzès par l'huissier Jean Mercier.

Étienne Gide prévint sa fille des conséquences graves de sa fuite et la supplia de revenir, elle ne le voulut pas. Il s'adressa alors à son frère Théophile qui lui répondit de Berlin le 12 novembre 1744 :

Je viens de recevoir une lettre d'Uzès, mois d'octobre dernier, mais je doutte qu'elle soit de vous, parce que ce n'est pas écrit du caractère de mon neveu votre fils et la signature paraît d'une autre main. Vous me dites m'avoir écrit il y a deux mois au sujet de votre fille pour la faire revenir ché vous et par la présante vous voules scavoir le sujet de son retardement cy elle est malade ou sy les guerres l'ont empêchée. Pour malade, elle l'est pas grâce à Dieu, elle se porte bien. Par rapport à la guerre ou le bruit de guerre répandu dans ce pais de tout côté, c'est une fille prudante, qui a de la sagesse. Comme elle ne sauroit s'exposer à un cy lon voyage, à moins de rencontrer une occasion favorable, ce

qui est fort difficile, pour ne pas dire impossible, dans le temps présent; d'aileurs quand je lui diroy de s'en aller, je suis en droit de luy faire quiter de ches moi et luy ordonner autant que je le puis de retourner chez vous. Mais comme je n'ay pas un droit absolu de la faire parvenir jusque chez vous, sy elle ne veut, elle a de l'âge que les enfans peuvent cherché ce qui leur convient le mieux pour leur établissement selon leur inclination, d'aileurs l'espérance qu'elle avoit conçue en sortant de France, d'avoir ma succetion, voiant que son frère s'en étoit retourné peut bien être encore la même, puisque je tire chaque jour vers ma fin et qu'elle espère de l'avoir quand il plaira à Dieu de me retirer de ce monde n'aiant pas de plus proche qu'elle; mais elle fera ce quelle voudra. Mais je ne me dépouilleray pas d'un bien que la providence m'a accordé avant le temps puisque j'en ay besoin à l'âge avancé où je suis. Voilà ce que je puis vous en dire, elle faira ce qu'elle voudra, étant agée et sa maîtresse et je ne scaurai lui rien prescrire sy elle ne veut.

Je suis bien surpris que l'on voudroit en France que des pères produisent des enfans qui les ont quité malgré eux et sans leur aveu pour chercher leur mieux ou par caprice. Nous avons quantité de la jeunesse de ce pais qui va en France et autre païs que leurs pères et mères souhaiteroit qu'ils revinsent; mais ils se contentent à leur écrire, ne pouvant les forcer à revenir, s'ils ne veulent.

Je vous diroy qu'il y a quelque temps que je me trouva à boire le caffé avec l'homme de chambre de M. l'envoyé de France et je lui raconta ce qui se passe en France au sujet de votre fille ma mère; il en fut fort surpris disant qu'une fille est plus inutile qu'utile à l'État et autre chose.

Au reste je vous diray que nous nous portons bien Dieu soit loué. De sorte que la présante vous trouve en parfaite santé vous et toute votre famille que vous salueres de notre par de même que tous vos beau frere et belle sœurs et suis votre affectioné frère.

Teophile Gide.

Mon frère vous aurez la bonté de vous informer sy la femme de M. Guès, marchand à Uzès est morte. C'est une Foucard de Nîme, on a

dit à son frère[1] qui est icy qu'elle est morte sans enfan. Je souhaiteré de scavoir comme elle a réglé ses afaires et vous me feres plesir de me le marquer la première fois que vous m'écrirés. Notre neveu Martinenche vous fait bien de compliment et vous prie de saluer ses frères de sa par de même que ses oncles Martinenche et Deleuze et leur famille. Sy vous ales à Nîmes vous salueres André de sa par et vous lui dires qu'il s'est aquité de la commission qu'il l'avoit chargé et que s'il avet seu son adresse il lui auré écrit.

Mon frère ne soyes pas faché sy je ne vous ay pas écrit par rapor à la réception du vin que vous me fites le plesir de m'envoier. Je l'ay receu en son temps et fort bon. Je vous serai bien obligé si vous m'ent vouliés faire un pareil envoit vous me feres plesir et surtout sy vous pouviez avoir 2 pièces comme ce que vous m'aviez envoié il y a 2 ans et marqués T G et l'autre à votre marque. Sy vous le pouves faire vous me marqueres d'abort ce qu'il vous aura coûté et je vous envoierez sito par une letre de change, avec ce que je vous suis redevable encore. Je suis fâché ne n'avoir pas pu l'envoier plutôt faute d'ocazion.

Vous faires bien nos compliments à notre soeur Roux de même qu'à notre bau frère, son mari. Vous lui dires que Monsieur Valis lui envoiera se dont il lui est redevable sito que l'ocazion s'en présentera et moi même je tacheray de le lui pouvoir faire tenir. J'en ay déjà la plus grosse partie. M. Valis me charge de vous faire ses compliments à tous.

Monsieur et Mademoiselle Lacroix[2] de Nîmes qui sont arivé icy il y a environ 15 jours vous prie de faire des compliments à la veuve de Roux et qu'elle est bien fachée de ne l'avoir pas embrassée avant de partir, de même que sa cousine Janeton; vous la salueres aussy de notre part de même que Monsieur Peschaire et toute sa famille[3].

Étienne Gide, constatant que sa fille ne voulait pas rerenir et redoutant le jugement

1. Foucard fugitif de Nîmes n'est pas cité dans les fiches de l'abbé Rouquette.
2. Ni Monsieur ni Mademoiselle Lacroix ne sont mentionnés dans les fiches Rouquette (fugitifs de Nîmes).
3. Cette seconde partie de lettre est un post-scriptum (A. H. C 217).

prononcé contre lui qui allait s'exécuter, eut recours à son beau-frère Rey.

Ce Rey, frère de Mme Gide eut une fortune singulière; parti d'Uzès tout jeune, fugitif, sans ressource il vint se cacher à Paris, là il fut recueilli par une famille des mieux posées. Il devint le maître d'hôtel puis l'homme de confiance du marquis de Bouville conseiller en la cour des Aides et maître des requêtes, demeurant dans l'Ile Saint-Louis. Quand ce dernier mourut le 14 septembre 1742 dans son château de Dangu, il confia à Rey sa femme et ses enfants et le soin de ses affaires. Dans la famille et l'entourage de Mme de Bouville[1] il était tenu en grande estime. Lorsque son neveu Étienne Gide revint du Brandebourg, ne voulant pas retourner en Languedoc, il trouva l'hospitalité dans l'hôtel de Bouville. Là, au milieu d'un nombreux personnel, nul ne l'aurait remarqué si un certain Borie d'Uzès, espion du subdélégué Chambon à qui Rey avait rendu service ne s'était faufilé dans la maison, ne l'avait reconnu et dénoncé comme étant à Paris, revenu de l'étranger.

Une amie de Mme de Bouville, la maréchale de Gramont touchée des malheurs de Rey et des siens lui conseilla d'expliquer la situation dans un placet adressé à M. de Saint-Florentin qu'elle se chargeait de lui faire parvenir.

Paris, 18 mars 1747.

Je ne sçaurais refuser de vous présenter Monsieur ce mémoire. Je désire fort qu'il vous soit possible d'avoir compassion de ce pauvre homme. Je connois vostre justice et vostre bon cœur pour les malheureux. Dieu veuille que ma demande et mes désirs soient selon la justice.

Je vous honnore infiniment, Monsieur, et je suis parfaitement vostre très humble et très obéissante servante.

La Maréchalle de GRAMONT.

1. La marquise de Bouville née Marie-Gabrielle de Chenizot, fille d'un capitoul de Toulouse était sœur de Mesdames de Béthune et de Chauvelin.

Théophile Gide de son côté demanda à Berlin l'appui de M. de Chambrier, ministre plénipotentiaire du roi de Prusse à Paris en faveur de son frère. D'un autre côté les amis de Mme de Bouville le prièrent d'écrire à M. Lenain pour obtenir la fin d'une telle persécution, ce qu'il fit le 19 avril 1747 en ces termes :

Monsieur,

Je ne puis me dispenser d'avoir l'honneur de vous écrire pour vous suplier de vouloir bien cesser les poursuittes qui sont faites en vertu d'une ordonnance rendue par vous, Monsieur, contre le sieur Étienne Gide de Lussan, pour raison de ce que sa fille, sans permission s'est rendue auprès de son oncle qui est à Berlin, pour tâcher de profiter de sa succession.

Vous voulez Monsieur que le Sr Gide fasse revenir sa fille en France. La misère dans laquelle il se trouve et l'impossibilité où il est d'obliger la fille de se priver par son retour auprès de luy des seuls avantages qu'elle peut espérer, le mettent dans une scituation si digne de clémence que j'ose espérer que vous voudrez bien y avoir égard et le laisser tranquille. Je vous auray, Monsieur, une obligation particulière des égards que vous voudrez bien avoir pour ce que j'ay l'honneur de vous demander et je vous suplie de me croire, avec un attachement respectueux, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le baron de Chambrier.

Chambon, devant tout le retentissement de cette affaire, sollicité aussi de tous côtés, écrivait le 21 mai 1747 à M. de Saint-Florentin.

Monseigneur.

Quoiqu'il n'y ait pas lieu de craindre l'évasion de Monsieur Gide du lieu de Lussan contre lequel vous vous proposiez d'expédier incessamment des ordres et l'obliger à faire revenir sa fille de Berlin, je feray cependant veiller de près sur ses démarches et je suivray en tout vos instructions.

J'auray pourtant l'honneur de vous faire observer, Monseigneur, que le particulier est encore

dans le délay des quatre mois que vous voulûtes bien lui accorder le 31 mars dernier pour faciliter les moiens de faire revenir sa fille.

J'ay bien l'honneur d'estre avec respect, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

CHAMBON.

A peu près à la même époque Mme de Bouville alla trouver M. de Saint-Florentin et plaida la cause d'Etienne Gide; il lui répondit le 30 may 1747.

Lorsque vous me fîtes l'honneur, Madame, de me parler en faveur du nommé Gide j'eus celuy de vous répondre que j'avais écrit à M. l'intendant pour désapprouver la modération qu'il luy avoit accordée; mais puisque cela a été fait, qu'il falloit du moins lui faire payer les 200 livres à quoi l'amende avoit été réduite et que nous verrions par la suite, suivant les mouvemens qu'il se donneroit pour faire revenir sa fille, si on pouvoit user d'indulgence à son égard M. Chambon m'ayant donnë un nouveau mémoire en sa faveur, j'en ai rendu compte au Roy et sa Majesté, instruite des mouvemens des religionnaires et de ce que plusieurs sont même dans le dessein de passer en pays estranger, on favoriserait l'évasion de leurs enfans, juge à propos que l'on fasse quelques exemples. Ainsy il m'est impossible, malgré le désir que j'aurois de faire ce que vous souhaitez, de pouvoir diminuer la peine que le sieur Gide a encourue.

J'ay l'honneur d'estre avec respect, madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

St FLORENTIN.

Anne Gide mise au courant par son père et par son oncle Rey des démarches inutiles faites pour éviter la rigueur du jugement prononcé à cause d'elle, se décida à revenir en France.

Le 12 août 1747 des hôteliers de Strasbourg à qui elle avait été recommandée et chez lesquels elle s'était arrêtée écrivirent à Étienne Gide.

Monsieur,

Mademoiselle Gide vostre fille est arrivée hier en cette ville par le chariot de poste munie d'un passeport de Mr de Vallory ministre de France à Berlin qu'on a fait mettre la date à la chancellerie de cette ville, elle part mardi matin pour Paris par le carrosse, elle nous a été recommandée de Berlin. Elle nous charge de vous le marquer elle se porte bien et vous charge de bien des compliments et salutations pour la maison, en quoy nous n'avons voulu en manquer et de vous assurer que nous sommes, monsieur,

Votre très humble serviteur.

MINILLE et BRAUN.

Anne Gide resta quelque temps à Paris chez Mme de Bouville et le 16 octobre 1747, elle était chez son frère. Étienne Gide en fut quitte, après tant de menaces et de craintes par une amende légère.

Sa fille, quand on l'eut un peu oubliée, partit pour Genève où elle épousa Jean Durade[1]. Théophile Gide mourut à Berlin en 1791, âgé de 89 ans, il avait perdu sa femme en 1761, elle avait alors 67 ans. Quant à son neveu Étienne Gide il quitta aussi la France ; on le trouve à Genève en 1773.

Gide Xavier, Gide Madame, née, Pernette Louise Gervais.

Fils d'Étienne Gide et d'Anne Rey, frère d'Étienne et d'Anne Gide fugitifs, instruit, est admis à la participation de la Ste Cène le 23 mars 1757, âgé de 20 ans (à Paris par le chapelain de l'Ambassade de Hollande de Labroue — ms. 410 B. P. F.). Il avait quitté le Languedoc fort jeune pour venir auprès de son oncle Rey. Il épousa Pernette Gervais. Il est signalé dans les listes de Leyde allant à Tournay où son mariage fut célébré le 9 septembre 1763.

Bnne DE CHARNISAY.

(*A suivre.*)

1. Un David Gide, maître bijoutier, de Genève, fils de Théophile Gide et d'Andrienne Cochin, y fut reçu bourgeois le 15 nov. 1790. Marié à Alexandrine Benoît, 18 nov. 1795, il divorça en 1796 (Covelle, *Le Livre des Bourgeois de Genève*, p. 466 et J.-B.-G. Galiffe, *Notices généalogiques*, V, 259). Ce Théophile est probablement fils d'Étienne. *Réd.*

SÉANCES DU COMITÉ

2 mars 1922

M. Frank Puaux, retenu chez lui par la maladie, la séance à laquelle assistent MM. R. Allier, Chatoney, Cornélis de Witt, Garreta, Reuss, Rott, Valès, Weiss, est présidée par M. John Vienot, vice-président. MM. Jules Fabre, E. Morel et M. Vernes se font excuser.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, puis présente un rapport détaillé sur la situation financière de la Société au 31 décembre 1921. Ce rapport est appuyé de plusieurs tableaux manuscrits comparant les recettes et dépenses de 1921 à celles de l'année précédente et se terminant par un relevé détaillé de nos ressources et de nos prévisions. Il constate que l'année 1921 s'est terminée avec un en caisse de 914 fr. 69 et que, grâce au legs Martin qui nous a été intégralement versé, la situation générale s'est améliorée, nos disponibilités nous permettant de faire face aux dépenses exigibles et de faire installer l'électricité dans l'immeuble. Malheureusement les frais d'impression, d'achat de livres et de reliure, qui nous intéressent directement, et ceux de réfection des surfaces de notre immeuble, remis d'année en année, n'ont jusqu'ici aucune tendance à diminuer. Nous n'en avons pas moins réussi, non sans peine, à traverser les années de guerre et d'après guerre, non seulement sans entamer notre capital à revenu fixe, ni compromettre notre petite réserve — mais à augmenter le premier de manière à compenser l'augmentation des impôts et des frais de perception. L'ordre du jour amène ensuite la discussion de la proposition de M. Gaston Tournier, de tenir notre assemblée générale à Mazamet entre Pâques et Pentecôte. Aucun des membres présents ne pouvant s'engager à se déplacer à cette distance, à ce moment qui coïncide avec les multiples réunions de la semaine protestante à Paris à laquelle plusieurs d'entre nous doivent collaborer, la question de l'assemblée générale est remise à une prochaine séance.

Bibliothèque. — Le secrétaire informe le Comité que parmi les Sociétés avec lesquelles nous échangeons nos publications

figurait la Société de l'Histoire du Protestantisme en Autriche (*Gesellschaft für di Geschiechte des Protestantismus in Oesterreich*) dont le président est le prof. Dr Georg Loesche. Il vient d'adresser aux savants de la Suisse un appel en faveur de cette Société que la détresse financière empêche de publier la deuxième édition de son *Histoire du Protestantisme en Autriche depuis le début jusqu'à ce jour*. Le secrétaire se demande s'il ne serait pas à propos de mettre à la disposition de cette Société jadis sœur de la nôtre à l'instar de laquelle elle a été fondée, une somme de 100 franc qui, vu l'avilissement du change autrichien, lui permettrait de continuer son œuvre. Le Comité appuie la proposition et charge son secrétaire de se mettre en rapport avec le Dr G. Loesche.

Parmi les livres ou papiers récemment entrés à la Bibliothèque, le bibliothécaire présente la liste des correspondants du professeur Michel Nicolas dont nous avons recueilli environ 2000 lettres — plus un manuscrit — minute ou copie de la *Lettre sur les Assemblées des religionnaires du Languedoc écrite à un gentilhomme protestant de cette province par M. D. L. F. D. M.* Cette lettre était du pasteur Allamand réfugié en Suisse et provoqua une *Réponse* d'Antoine Court, qui fit quelque bruit en 1745. Notre Bibliothèque possédait plusieurs exemplaires de cette *Réponse*, mais aucun de la *Lettre* qui la provoqua et dont jusqu'ici nous n'avons trouvé aucun exemplaire.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE
ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

Etude sur la « Théologie Germanique ». — L'évolution religieuse de Luther jusqu'en 1575.

Cette recommandable étude de Mme Maria Windstosser, Dr de l'Université de Paris (Alcan, sans date — l'Introduction est datée d'avril 1911 — XI-218 p. Prix : 5 fr.) est suivie d'une traduction française faite sur les éditions originales de 1516 et de 1518 et constituant une 2e Partie de l'ouvrage. La première comprend 5 chapitres : 1° Manuscrits, éditions, commentaires, titre, auteurs; 2° Plan et analyse : théologie, morale, état de l'âme avant son union avec Dieu ou syndérèse (?); 3° Sources (Eckart, le pseudo-Denys l'Aréopagite, Macrobe, saint Augustin, Boèce, J. Scot Erigène); 4° Influence sur la Réforme : La « Théologie germanique »

a-t-elle conduit Luther à saint Paul, auquel elle fait une place considérable et a-t-elle ainsi contribué à la formation du protestantisme? Oui, dit l'auteur; 5° Influence sur la pensée postérieure. Ce dernier chapitre est de beaucoup le plus actuel. Car l'influence qu'il étudie ne s'étend pas seulement à Sébastien Franck, à Castellion, Reuchlin, Nicolas de Cuse et son disciple Giordano Bruno, Paracelse, pas seulement à Valentin Weigel et à son célèbre disciple J. Bœhme, mais aussi à Arndt, Spener, Angelus Silesius, et, qui le croirait? au Tristan et au Parsifal de Wagner. Bien plus, « la Déité innommable, insondable et inconsciente même d'elle-même de la *Théologie Germanique* n'est-elle pas analogue à l'Indifférence », au « Principe ineffable et sans fond » de Schelling, à l'Idée, la Vérité absolue et universelle de Hegel? (p. 116).

Ces quelques lignes donnent déjà une idée de la richesse des aperçus que nous offre le livre de Mme W. Elle possède son sujet dans toute sa profondeur. On sait que le mystérieux opuscule qu'elle commente est anonyme. Une préface ajoutée à la 2e édition de Luther prétend que l'auteur était un chevalier teutonique à Francfort, un « ami de Dieu » et un adversaire des « libres esprits ». Le titre même est né après-coup et ne fut mis par Luther que dans cette 2e édition : *Eyn Theologia Deutsch*, l'ouvrage étant « considéré par lui, et après lui par bien d'autres, comme un produit naturel et marquant de la race et du génie germaniques » (p. 3).

Mme Windstosser a tenu surtout à « montrer comment l'auteur, cherchant le but unique de toute existence, de toute connaissance, de tout amour et de toute volonté dans une union directe et bienheureuse avec l'Etre divin, s'est placé au-dessus de toutes luttes, comment l'ouvrage, quoique publié par Luther, quoique réclamé par les catholiques et en même temps accueilli avec enthousiasme par les Baptistes » ,est « simplement et profondément chrétien ; comment, en raison même de ces tendances élevées, il a pu agir sur les directions philosophiques et théologiques les plus opposées » (p. 5).

On ne sait où ni quand Luther trouva ce précieux manuscrit, sans titre ni nom, qu'il fit paraître chez Jean Grünenberg à Wittenberg. Ce fut le premier ouvrage qu'il édita. Divisé d'abord en 24 parties, il le fut ensuite en 56 chapitres, avec une 2e préface de Luther. Cette 2e édition parut, non seulement chez Grünenberg, mais en même temps chez Stœckl à Leipzig et chez Otmar à Augsbourg. Mme Windstosser pense que 2 manuscrits différents ont servi aux 2 éditions. Car « l'orthographe des 2 ouvrages diffère totalement et le texte de 1516 est meilleur que celui du manuscrit complet » (p. 6). La 1re édition ne comprend que les chapitres 8 à 25, et, chose curieuse, les parties omises sont « celles qui par

leur doctrine ne sont pas tout à fait d'accord avec le dogme de l'Eglise ou qui pourraient amener des difficultés ».

Les deux manuscrits ont disparu ; mais en 1843 on en découvrit un autre, qui fut imprimé à Stuttgart en 1851 ; il « ne paraît toutefois être qu'une copie altérée et élargie au gré du copiste » (p. 8) et qui, d'ailleurs, fut encore corrigée et modifiée par son éditeur. « Il vaut donc mieux revenir aux deux premiers manuscrits... Sous leur forme plus concise, ils paraissent mieux représenter la pensée et la conception originales de l'auteur ». En réalité, presque tous les travaux modernes ont utilisé précisément le 3e manuscrit, le moins bon, qui porte la date de 1497 et mentionne comme auteur un prêtre et custode à la maison des Chevaliers teutoniques de Francfort.

Dernière remarque, qui a son importance : ce livre si hautement prisé par Luther, « fut mal accueilli par les réformateurs français, auxquels ses doctrines mystiques ne disaient rien » (p. 103). Dans une lettre du 23/2, 1559, adressée à l'Église française de Francfort, Calvin dit qu'il contient du venin caché et mortel et empoisonne l'Eglise. Ce fait est symptomatique.

TH. SCH.

Profitons de ce compte rendu pour signaler à tous ceux qui cherchent à connaître la vraie pensée de Luther le très remarquable livre de M. Henri Strohl maître de conférences à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, *L'Évolution religieuse de Luther jusqu'en 1515*[1]. S'appuyant sur tous les nombreux travaux qui, dans ces dernières années, ont entièrement renouvelé la connaissance du milieu religieux et théologique où se développa la pensée du moine d'Erfurt, ainsi que des études scripturaires auxquelles se livra le professeur de Wittemberg, l'auteur nous fait assister à la naissance du célèbre principe de la *justification par la foi* qui fut le point de départ de la Réforme. Nous recommanderons tout particulièrement les pages du chapitre IV dans lesquelles il démontre comment, sous l'influence de l'apôtre Paul et de Saint-Augustin, Luther arrive à une conception de Dieu et de la grâce différente de celle de son temps : « Ce qui distingue la doctrine catholique de celle de Luther, c'est l'affirmation que Dieu ne couronne que les mérites acquis sous l'impulsion et avec l'aide continue de la grâce. Il faut que l'homme soit devenu juste pour que Dieu l'agrée... Luther a trouvé la

1. Un vol. de 174 p. in-8° faisant partie des *Études d'histoire et de philosophie religieuses publiées par la Faculté de théologie protestante de Strasbourg*, librairie Istra, Strasbourg et Paris, 1912 (Prix, 7 fr. 50).

paix dans le paradoxe que *le salut est inconditionnel*. Le chrétien reçu en grâce est toujours « juste et pécheur ». Dans les rapports entre Dieu et l'homme il n'y a aucune place pour les mérites ni pour une justice qui mesure le salut selon les mérites »...

N. WEISS.

Histoire de l'Eglise réformée de Mazamet.

Notre collègue, M. Gaston Tournier, vient de prendre rang parmi les historiens de la Réforme française. Celle-ci ne pourra être exposée exactement que lorsqu'à côté des événements qui forment la trame de l'histoire de France et auxquels les huguenots ont pris une large part, on pourra savoir jusqu'à quel point les provinces, autrefois plus indépendantes qu'aujourd'hui et dans chaque province, les villes principales, s'associèrent à ces événements. La famille Tournier est fixée à Mazamet, dans l'ancien Castrais, depuis le XVIe siècle. Elle est une de celles qui dès le milieu de ce siècle se rattachèrent à la Réforme. M. Gaston Tournier s'est intéressé depuis longtemps à son histoire. En 1901, sous le titre modeste de *Souvenirs de famille* [1], il publia deux forts beaux volumes renfermant des notices biographiques accompagnées de généalogies et de nombreuses illustrations sur une cinquantaine de familles de la région. Il était donc bien placé et outillé pour retracer l'*Histoire de l'Église réformée de Mazamet* [2] pour laquelle il avait à sa disposition, outre les mémoires, papiers de toute sorte relatifs à l'histoire locale, de précieux registres remontant au XVIe siècle et conservés aux Archives nationales.

Mazamet est encore aujourd'hui une des Églises protestantes les plus importantes du Tarn où, dès avant 1560, la Réforme fut embrassée, non comme ailleurs, par quelques familles plus ou moins isolées, incapables, à la longue de réagir contre l'ambiance hostile, mais par presque toute la population dont la cohésion, le zèle parfois intolérant mais sincère et la persévérance finirent par triompher de la persécution.

Le Castrais forme, à cet égard, une sorte d'îlot au milieu d'une vaste région du Midi restée fanatiquement catholique. Rien ne montre mieux l'énergie, la décison de ceux qui s'y rattachèrent à l'Évangile que le courage qu'ils déployèrent pour ne pas être

1. Deux volumes de 412 et 390 pages imprimés à 50 ex.

2. *Depuis son origine jusqu'à nos jours* un vol. de (12)-296 p. in-8° carré. Paris, Fischbacher, 1921, comprenant un Appendice avec XIII pièces justificatives et de nombreuses illustrations dans le texte. Espérons qu'une 2e éd, sera accompagnée de tables alphabétiques.

submergés par la réaction qui aboutit à la Saint-Barthélemy et à la Ligue. Un siècle plus tard ce même esprit de sacrifice se manifesta dans le grand nombre de ceux qui abandonnèrent leur patrie et leurs biens pour rester fidèles à leurs convictions[1], et, parmi ceux qui restèrent au pays, dans l'institution résolue du culte du Désert. A ce dernier M. G. Tournier a consacré, avec raison, une plaquette particulière[2] toute à l'honneur de ces combattants de l'arrière dans la longue lutte pour la liberté religieuse.

Espérons que les protestants du Castrais et d'ailleurs, à l'intention desquels ces pages ont été écrites, y retremperont leur foi dans les destinées de la Cause et que ceux qui ne partagent pas leurs convictions, y apprendront à les respecter au lieu de les calomnier en les défigurant.

N. WEISS.

Au Service de la Cause, 1621[3]

Notre collègue M. Cornélis de Witt a été amené par des circonstances personnelles, à s'intéresser au passé d'un village du Lot-et-Garonne, Monheurt, jadis entouré de murailles et place de sûreté des protestants sous le régime de l'édit de Nantes. Il découvrit ainsi que cette bicoque avait joué un certain rôle dans la guerre de punition que les conseillers de Louis XIII lui firent entreprendre contre les huguenots en 1621.

On connaît ou plutôt on méconnaît généralement l'origine et le caractère peu glorieux de cette expédition militaire qui devait réprimer un prétendu mouvement révolutionnaire. Le clergé avait toujours protesté contre l'établissement, dans le royaume indépendant de Béarn et Navarre, de la Réforme *adoptée par les Etats de ce pays* et sanctionnée par les ordonnances de Jeanne d'Albret en 1571. En conséquence, la reine avait, non confisqué,

1. Voir, outre la liste des réfugiés de Mazamet relevés par M. Tournier, celles des *Réfugiés du Pays Castrais* que notre toujours regretté collaborateur, M. Rey-Lescure, a fait paraître dans la *Revue du Tarn*, sous le pseudonyme de G. Dumons, de 1910 à 1914 où elle s'arrête au nom *Puy*. Elles seront continuées et achevées, selon le désir de l'auteur, par M. G. Tournier.

2. *Les assemblées du Désert dans les montagnes du Castrais*, une brochure de 30 pages in 8° carré, illustrée et n'utilisant que des renseignements inédits : Albi, imprimerie générale du Tarn Edouard Julien, 1921. On vient d'inaugurer, le 5 juin, près du hameau de Cazarils à 6 km. de la gare de Ferrières (chemin de fer de Castres à Brassac), un obélisque de granit dressé sur la *Pierre Plantée* où, le jour des Rameaux 1689, le prédicant *Corbière dit La Picardié* fut assassiné.

3. *Episode de guerre d'après les mémoires du temps*, un volume de 164 p. in-12, Paris Fischbacher, 1922.

comme on continue à le répéter, mais fait saisir et inventorier les biens ecclésiastiques pour en affecter le revenu à l'entretien du culte que ses sujets venaient d'embrasser [1]. Lorsque son fils Henri IV, eût signé l'édit de Nantes, il donna une première satisfaction aux réclamations du clergé en accordant aux catholiques du Béarn les mêmes privilèges qu'aux protestants dans le reste de la France et leur faisant restituer une bonne partie de leurs biens [2].

Louis XIII alla beaucoup plus loin. Ayant décidé, par un arrêt du Conseil du 31 décembre 1616, *d'annexer purement et simplement le Béarn à la France*, il espéra se concilier l'appui des catholiques béarnais en leur accordant, le 25 juin 1617, mainlevée de la saisie pour tout le reste des biens ecclésiastiques et rétablissant ainsi le catholicisme dans sa situation d'avant 1571. Contrairement à cet espoir, catholiques et protestants s'insurgèrent contre *l'Édit d'Union* [3] qui privait le pays de son autonomie.

Les protestants français venaient précisément de s'unir à leurs coreligionnaires béarnais. Leurs représentants à La Rochelle se déclarèrent solidaires de l'indépendance du Béarn. Ils avaient compris que ceux qui en poursuivaient la suppression menaçaient du même coup l'indépendance religieuse des Eglises réformées qu'ils assimilaient à un état dans l'Etat par ce qu'elle était garantie par les places de sûreté. Malheureusement beaucoup de huguenots, plus royalistes que leurs représentants, refusèrent de suivre les ducs de la Force et de Rohan qui ne réussirent qu'avec une petite minorité à organiser la résistance, entre autres, autour de La Rochelle et de Montauban.

Mêlant agréablement une légère fiction au récit des événements retracés par des extraits de lettres de ceux qui prirent part à cette résistance, notre collègue nous fait assister à la campagne qui aboutit à la levée du siège de Montauban et à l'écrasement de la bicoquede Monheurt qui devait consoler l'armée royale d'avoir été battue par les parpaillots montalbanais. — Une fois privés de leurs places de sûreté les malheureux huguenots virent se réaliser les prédictions de Rohan. Ils furent à la merci du clergé.

1. Voy. *Bull.* 1891, 261 ss. et 1895, 638 ss.

2. Voy. *Bull.* 1898, 325 ss.

3. En 1921 un M. Raymond Ritter a essayé, à l'aide d'une *Association régionaliste des Pyrénées* organisée par lui, de commémorer bruyamment l'annexion violente du Béarn par Louis XIII. — Dans le *Bulletin de la Société des Sciences ... de Pau*, 2e série t. XLIII, p 99 et ss. M. l'abbé Dubarat, démontra par une série de documents, combien cette annexion fut opposée au sentiment unanime du pays. On ne peut que s'étonner de voir qu'une Association *régionaliste* glorifie un événement qui avait pour but précisément de *supprimer le régionalisme*, ne laissant subsister aucune initiative, aucun pouvoir en dehors du gouvernement central. — Voir aussi *le Protestant Béarnais* des 2 obt.1920 et 5 février 1921.

Dès 1634 celui-ci obtint, dans le Poitou, la suppression d'une vingtaine d'Eglises; en 1665 il réduisit à treize les soixante qui y existaient encore et, en 1668, à vingt celles du Béarn, en attendant la suppression totale en 1685.

Espérons que ce récit contribuera à faire comprendre aux servants de la *Cause* que les descendants de ceux qui la combattirent en 1621 ne se déclareront satisfaits que lorsque le Protestantisme aura cessé d'exister.

N. Weiss.

CORRESPONDANCE

Un artiste huguenot du XVIe siècle. — Jacques Le Moyne. — La *France protestante* nous apprend (VI, 546), qu'il était de Dieppe, qu'attaché comme dessinateur à l'expédition de Laudonnière, il échappa au massacre de la Floride et revint en Europe avec les dessins qu'il avait exécutés sur les lieux. Sa veuve, réfugiée en Angleterre, les céda, avec la relation de son voyage, à Théodore de Bry qui l'inséra dans le premier volume de ses grands voyages en 1591 (*Jacobi Le Moyne cognomine de Morgues brevis narratio*). Les frères Haag n'ont pas connu une publication faite par Jacques Le Moyne lui-même, à Londres, à Blackfriars, en 1586 et intitulée *La Clef des champs*. Le British Museum possède deux exemplaires, malheureusement incomplets l'un et l'autre, de ce très rare volume dédié par l'auteur à Mary Sidney, mère de sir Philip Sidney. C'est grâce à quelques-unes des gravures de cet ouvrage qu'on a pu restituer à Jacques Le Moyne un album acheté par le British Museum en 1856 et renfermant une trentaine d'aquarelles représentant des fleurs et des fruits. Exposées au mois de février et mars dernier dans une salle (n° 73) du *Victoria and Albert Museum*, ces peintures d'une qualité rare ont été très admirées. Elles ont attiré l'attention d'un chercheur, M. Savage de la Société Linnéenne. On a pu, dans un supplément littéraire, du 9 février au *Gardeners Chronicle*, raconter la carrière aventureuse de cet artiste à peu près inconnu comme tant d'autres qui ont dû s'exiler et que le fanatisme clérical continue à représenter, à cause de leur indépendance religieuse, comme des contempteurs de l'art. Ajoutons qu'il existe, en France, au moins une œuvre de Jacques Le Moyne. C'est une gouache représentant « M. de Laudonnière devant le monument érigé en Floride par la pre-

mière expédition française », qui a été exposée en 1907 à la Bibliothèque nationale (n° 437) et a fait l'objet d'une communication de M. S. T. Hamy à l'Académie des Inscriptions, séance du 4 janvier 1901. Cette œuvre d'art appartient à la marquise de Ganay.

N. Weiss.

Calvin et Descartes. — Sous ce titre, qui ne signifie pas même que Descartes ait connu Calvin autrement que de nom, je voudrais répondre à des protestations que m'ont valu quelques lignes de ce *Bulletin*. J'ai écrit (1921, 239 n.) « Bien qu'à Genève on n'attache pas une grande importance aux vestiges matériels de l'existence du réformateur »... Notre ami M. le professeur Lucien Gautier proteste au nom, entre autres, du « Musée historique de la Réformation » et de tout le mouvement actuel autour du vieux Genève ». J'aurais dû, évidemment, écrire, « Bien qu'à Genève on *n'ait pas* attaché », car je voulais dire que jadis et jusqu'à une époque relativement récente on n'avait fait aucun effort pour conserver, au moins le souvenir de l'emplacement de la tombe de Calvin, ainsi que la maison qu'il habita longtemps et qui abrita avec lui tant d'hôtes intéressants ou illustres.

Quant à Descartes, M. G. Cohen me reproche amicalement d'avoir écrit (1922, 54) qu' « il aurait été du côté de ceux qui voulaient supprimer la liberté religieuse ». Ici encore j'aurais dû ajouter, après *été*, l'adverbe « pratiquement », devant l'inélégance duquel j'ai reculé. Il est évident, lorsqu'on a admiré Descartes dans l'éloquent panégyrique de son enthousiaste biographe, qu'on ne peut se le représenter exterminant froidement ceux qui ne pensaient pas comme lui. Mais, et on me permettra d'insister sur ce point si vivement mis en lumière pendant ces dernières années, la neutralité, ce fétiche des politiciens de la troisième République, *la neutralité abusivement interprétée dans le sens de l'abstention absolue, n'est, au fond, que de l'inconscience.* Elle aboutit, en définitive, non seulement à laisser perpétrer les pires forfaits, mais à faire passer pour complices des bourreaux ceux qui, sous ce prétexte de neutralité pacifique et souriante, *s'abstiennent de protester*, c'est-à-dire de recevoir des coups. Descartes et beaucoup d'autres avec lui ont été et sont encore de ceux-là.

N. Weiss.

Un recul de la culture française

Un journal de province, connu à Paris seulement des professionnels, le *Petit Havre*, renfermait sous ce titre et sous la date du 18 mars, l'intéressant article qui suit :

Il y a quelques jours, le dimanche 5 mars, l'Église Réformée française de Francfort-sur-Mein a fermé ses portes. C'était la dernière survivante, et en même temps la plus ancienne, des quelques trois cents Eglises du Refuge en Allemagne ; elle-même avait été fondée en 1554. Il y a là un évènement qui n'intéresse pas seulement les protestants, et parmi eux spécialement ceux qui se font un honneur de descendre des proscrits ; c'est un événement d'intérêt général car il marque encore le recul de la culture française qu'un professeur de la Sorbonne comme M. Aulard avait déjà signalé à propos de la fermeture de l'Eglise française de Berlin.

On a dénoncé souvent, en même temps que l'iniquité des persécutions qui frappèrent les huguenots dès le XVIe siècle, le tort fait à la France par Louis XIV, à l'avantage de l'étranger et de la Prusse surtout en condamnant d'un seul coup à l'exil, par la révocation de l'édit de Nantes, plus de six cent mille de ses meilleurs sujets. Mais on a moins remarqué que, par un de ces retours fréquents en histoire, il est sorti pour la France même, un bien de ce mal. Les protestants français exilés, fidèles à leur mère-patrie, même marâtre, ont emporté, avec la langue, l'esprit français, et les ont fait rayonner autour d'eux — et c'est grâce à cela que la langue française devint véritablement la langue européenne au XVIIIe siècle et que, la Révolution venue, les idées de celle-ci furent si rapidement accueillies partout.

La vérité oblige à dire que cette influence française fut reçue et propagée principalement par la Prusse qui, depuis, a acquis chez nous un si fâcheux renom, et à si juste titre. Dès la révocation de l'édit de Nantes, le Grand Électeur Frédéric-Guillaume, fonda à Berlin le *Collège Français*, dirigé par des Réfugiés, mais fréquenté à la fois par des Français et par des Allemands et destiné à préparer les générations nouvelles aux emplois ecclésiastiques, judiciaires et civils. En 1696, Frédéric Ier, descendant lui-même du huguenot Coligny par sa mère Henriette d'Orange-Nassau, encouragea les hommes de science du Refuge à éditer la *Nouvelle Gazette des Savants*, publiée en Français. En 1700, il créa l'Académie des Sciences de Berlin, qui, autour de Leibnitz et après lui, groupa quantité de savants et littérateurs français : Chauvin, La Croze, des Vignolles, Naudé, Lenfant, Mauclerc, Pelloutier, Formey, etc.

Mais, c'est surtout sous Frédéric II, élevé par des précepteurs français, Mme de Rocoules et le capitaine Duhan, que le mouvement s'accentua. A l'école des Réfugiés, le roi philosophe s'ouvrit aux idées françaises, indépendamment même du protestantisme. Il appela à la présidence de l'Académie de Berlin, où désormais le français fut la seule langue en usage, le célèbre astronome Maupertuis déjà membre

de l'Académie des Sciences de Paris. On connait la correspondance que le roi échangea avec Voltaire, Jean-Jacques-Rousseau et les encyclopédistes, d'Alembert et Diderot, etc. Ce que l'on sait moins c'est qu'il fut lui-même un grand écrivain français. Ses œuvres complètes qui ne comptent pas moins de trente volumes in-4°, sans une ligne d'allemand, et où sont traités les sujets les plus divers : histoire, stratégie, politique, philosophie, littérature, lui ont mérité le témoignage suivant de Michelet :

« En parcourant la colossale édition de ses œuvres, on reconnaît avec tous les critiques, les Villemain et les Sainte-Beuve, ce que le libre esprit des Diderot et des d'Alembert disait sans flatterie : c'est un grand écrivain, excellent prosateur, net, simple, mâle, d'étonnant sérieux qui, même en face de Voltaire, dans ses très belles lettres, se soutient avec dignité ».

Sans doute, Frédéric II, dans la guerre de Sept ans, se trouva l'adversaire de la France sur les champs de bataille, après avoir été d'ailleurs plusieurs fois son allié, comme dans la guerre de Succession d'Autriche, qui lui valut la Silésie; mais même alors, il conservait son admiration pour les Français : « Je ne m'accoutume pas à regarder les Français comme ennemis », disait-il.

En tout cas, ce prince garde l'impérissable honneur d'avoir donné à Voltaire, éloigné de Paris par la méfiance de la Cour et du Parlement et l'hostilité du clergé, une hospitalité digne du grand écrivain. Voltaire fut pendant trois ans, de 1750 à 1753, le commensal et ami de Frédéric II. C'est à Berlin qu'il publia son chef-d'œuvre, *Le siècle de Louis XIV*, et qu'il écrivit son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. C'est de Berlin que sa gloire se mit à rayonner sur toute l'Europe, pour le plus grand profit des lettres et des idées françaises.

A la fin du règne de Frédéric II, en 1783, l'Académie de Berlin pouvait proposer à son concours annuel le sujet suivant : « Qu'est ce qui a rendu la langue française universelle? Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative » ?

A la mort de Frédéric II, survenue en 1786, une réaction allemande se produisit, justifiée en somme par le mépris si absolu dans lequel ce souverain avait tenu la langue et la littérature de son propre pays; mais ce sont les guerres de l'Empire qui changèrent véritablement les choses.

La Prusse, humiliée par Napoléon Ier, se détourna, non seulement des idées françaises comme ses princes l'avaient déjà fait, mais de la culture française elle-même et ce mouvement de désaffection gagna toute la nation. Le canon d'Iéna et le traité de Tilsitt rompirent définitivement les liens, comme l'a dit M. Bartholmess, dant son *Histoire de l'Académie de Prusse*. Et, comme pour bien marquer le rapport qu'il y avait entre la culture française et les Eglises du Refuge, celles-ci perdirent leur existence officielle au même moment. Le traité de Tilsitt est de 1807; en 1808, le droit de « bourgeoisie française », réservé aux descendants de Réfugiés, était abrogé; les juridictions particulières des communes françaises et le consistoire supérieur français étaient supprimés. Le culte français autorisé encore, cessa à peu près partout à la chute de l'Empire et ne subsista guère que dans une seule église de Berlin, une fois par mois, et encore pour la forme principalement,

car les anciens sentiments huguenots étaient bien étouffés. Dans la Prusse qui se préparait à la revanche et à la conquête de l'hégémonie, on devait trouver, parmi les plus ardents, bien des porteurs de noms français. Le culte français à été définitivement supprimé à Berlin peu après la déclarations de guerre de 1914.

Mais, au temps de Napoléon, la Prusse n'était pas toute l'Allemagne et, dans les États du Sud, où s'étaient établies également de nombreuses colonies de Réfugiés, l'influence française subsista plus longtemps, d'autant plus qu'il s'agissait surtout de colonies agricoles, moins assujetties aux fluctuations politiques des princes. Ce ne fut pas une des moindres surprises des soldats français de la Révolution et de l'Empire que de trouver, dans la Hesse par exemple, des « petits Paris », comme ils disaient, où ils pouvaient se croire chez eux, d'autant plus qu'ils y étaient fort bien accueillis. Aussi bien, ces communes furent parfaitement traitées par les autorités françaises et exemptées de toutes réquisitions de guerre « par une exception aux dispositions générales, déterminée par votre titre de Français et la cause intéressante de votre retraite en Allemagne », comme le disait une proclamation de Hoche aux représentants de l'une d'elles, Friedrichsdorf. C'est cette colonie qui, par une de ces mystérieuses dispositions du destin, offrit un asile aux malheureux débris des armées françaises vaincues à Leipzig ; un assez grand nombre de nos soldats, abandonnés de la fortune, s'y fixèrent même pour toujours, réfugiés d'un nouveau genre s'ajoutant aux anciens.

En Hesse et au Wurtemberg, ce ne fut donc pas une désaffection de la population qui éteignit peu à peu les souvenirs français. C'est le recul général de la langue française en Allemagne, dont on a vu plus haut les raisons, et la réaction politique qui sévit partout en Europe après 1814, qui secondèrent l'usure du temps pour fondre dans la masse les anciennes colonies de Réfugiés. On supprima les privilèges qui leur avaient été accordés au XVII[e] siècle pour sauvegarder leur autonomie, on leur coupa les ressources et on leur imposa des pasteurs luthériens de langue allemande, en leur faisant ainsi violence, non seulement dans leur langue maternelle, mais dans leurs convictions calvinistes.

Ce n'est d'ailleurs pas sans résistance que la germanisation fut subie. Une requête de Réfugiés adressée à Paris, en 1830, dit que « peut-être M. le général La Fayette, ami de tous les opprimés, consentirait à recommander ces descendants des martyrs à l'un des Etats-Unis d'Amérique, pour leur faire obtenir un district à défricher »... Ceux-là étaient prêts à reprendre à nouveau le chemin de l'exil. D'autre part, c'est de l'Allemagne du Sud que vinrent la plupart de ceux qui, dans cette période, rentrèrent dans leur mère patrie, en recouvrant, par cela même, leurs droits de Français — conformément à la loi de réparation du 9 décembre 1790 reconnaissant comme « naturels français » tous les descendants de Réfugiés, considérant que leurs ancêtres expatriés de force n'avaient jamais perdu la nationalité française, et leur rendant l'exercice de tous les droits attachés à celle-ci, à la seule condition qu'ils fixent leur domicile en France et remplissent les obligations imposées à tous les Français.

Quelques colonies françaises réussirent à se maintenir intactes, malgré tout, en Allemagne jusqu'à la guerre de 1870. Parmi celles-ci, celle de Dornholzhausen, près de Hombourg-les-Bains, mérite une mention toute spéciale. Grâce au libéralisme du landgrave de Hesse-Hombourg, elle avait gardé toute son autonomie, comme à l'époque de sa fondation, en 1699; c'est-à-dire que, non-seulement elle avait une Église française, mais que l'enseignement public se faisait en français et que l'administration de la commune était elle-même purement française, restée entre les mains des descendants de Réfugiés. On y parlait uniquement le français. Ainsi, en pleine Allemagne du XIX[e] siècle on trouvait là une vraie commune française. Le chef de la communauté, le pasteur Couthaud de Rembey, était même citoyen français.

La guerre de 1866, de la Prusse contre l'Autriche et les Etats de l'Allemagne du Sud, prélude de la guerre de 1870, allait porter un premier coup à cette colonie si miraculeusement conservée à travers les âges. La Prusse victorieuse annexa purement et simplement le landgraviat de Hesse-Hombourg avec Dornholzhausen, dont les habitants devaient ainsi subir à l'avance un sort semblable à celui de leurs frères français d'Alsace et de Lorraine. La guerre franco-allemande précipita les choses. Le pasteur Couthaud de Rembey, le cœur ulcéré, rentra en France et, derrière lui, les Prussiens et leur langue s'installèrent à Dornholzhausen. C'est d'abord l'administration, puis l'école qui furent germanisées. A l'Eglise, on commença par un régime mixte; puis on réduisit de plus en plus la part du culte français; celui-ci fut finalement supprimé en 1886. En quinze ans l'œuvre de près de deux siècles fut anéantie.

L'Église réformée française de Francfort, seule, restait florissante à l'abri de l'ancienne ville libre, centre du libéralisme allemand, patrie de Goethe, l'apologiste envers et contre tout du génie de la France.

A la veille de la guerre, elle possédait encore deux pasteurs, de nationalité suisse, qui faisaient chaque dimanche un culte français devant de nombreux auditeurs fidèles à la langue de leurs ancêtres. La guerre même ne changea rien d'abord. En 1916 seulement, on institua un service allemand alternant avec le service français. Mais le grand coup fut porté à l'Église après la guerre : c'est l'occupation de Francfort, au printemps 1920, qui donna à l'opposition allemande une puissance à laquelle les plus obstinés amis de la langue française, malgré tous les efforts qu'ils ont tentés depuis, n'ont pu résister. On obligea, en fin de compte, les pasteurs, dont l'un, M. Correvon, exerçait son ministère depuis plus de quarante ans, à démissionner et, comme nous l'avons dit, le dernier culte français a été célébré à Francfort le 5 mars. Il y avait trois cent soixante-huit ans que l'Église réformée française y avait été fondée.

Quand on se représente à travers quelles vicissitudes de l'histoire elle avait réussi à se maintenir debout, on est bien obligé de se demander quelle grave signification s'attache à cette chute de la dernière survivante de ces dispensatrices de la culture française qu'étaient les communautés du Refuge en Allemagne. Cette signification n'est pas difficile à trouver; elle apparaît dans le triomphe du

nationalisme[1], mortel pour toute civilisation générale. Les peuples, orgueilleux de leurs destinées ou jaloux de prendre leur revanche, se sont de plus en plus fermés les uns aux autres, si bien que désormais on met son patriotisme, sinon à ignorer, du moins à ne plus honorer la langue de ceux qu'on ne regarde plus que comme des rivaux dont il faut se méfier, ou des adversaires. Ce nationalisme est si fort, qu'il fausse tout autre sentiment religieux, esthétique; il fausse même le sens scientifique. On ne veut plus, maintenant, dans chaque pays, qu'une église nationale, qu'un art national, qu'une littérature nationale, qu'une science nationale!

Notre pays aussi s'est laissé contaminer hélas, par le nationalisme qui lui promet grandeur et gloire. C'est son influence qui nous pousse sur le Rhin et dont nous avons pu apprécier tout à l'heure les effets pour la propagande française. Si seulement nous pouvions enfin reconnaître notre erreur au spectacle de l'étranger et, en mesurant tout ce que fait perdre au prestige du nom français ce nationalisme qui, depuis un siècle, s'est levé sur l'Europe et qui, peu à peu, a éliminé, non seulement de l'Allemagne, mais de tant de pays, notre langue que l'Académie de Berlin considérait comme universelle en 1783, et qui, en pleine France victorieuse, n'a pas pu s'imposer à la Conférence de la Paix de 1919.

CASPAR-JORDAN.

Petit Havre, 18 mars.

Le **grand prix Gobert**, de 9 000 francs, a été décerné par l'Académie française, une première fois à notre collègue Rodolphe Reuss pour son *Histoire de Strasbourg depuis ses origines jusqu'à nos jours* et une seconde fois, à M. Lucien Romier pour ses deux volumes sur *Le Royaume de Catherine de Médicis La France à la veille des guerres de religion.* Toutes nos félicitations aux deux lauréats,

N. W.

Les Pasteurs Scoffier ou Escoffier.

Voici deux notes qui corrigent l'article que nous avons consacré à ces pasteurs dans le *Bulletin* de 1920 (p. 57-78).

La première, qui nous est communiquée par le pasteur J. Jalla, de Torre Pellice, nous apprend que Robert Escoffier

1. Qui, en définitive, est responsable de cette crise si ce n'est, en premier lieu, Bismark qui a poussé l'horreur de ce qui n'est pas allemand jusqu'à l'élimination de la typographie allemande, des caractères romains, pour obliger les Français à lire l'allemand en caractères gothiques, ce qui ne l'empêchait pas de se servir du mot *Delicatessen* pour désigner des victuailles recherchées par ses compatriotes C'est aussi après 1870 que les pasteurs attachés aux Églises du Refuge durent prêter serment à l'empereur, ce qui obligeait ces Églises à les chercher ailleurs qu'en France.

N. W.

était à Genève en 1609 (v. p. 62) et que son fils Jean I (p. 67) y est né probablement, ce qui lui valait l'adjectif de *Genevensis*, que nous avions cru devoir corriger en *Cenevensis*. Le *livre des Bourgeois de Genève*, publié par Covelle, mentionne, au 31 mai 1609, « Spect. Robert Escofier et Jean son fils, 10 escus, 2 seillots, 1 minot. » « Le mot escoffier, dit M. Jalla, signifiait cordonnier, et se retrouve dans diverses régions de France, ainsi que dans le Niçois, la vallée d'Aoste et la Suisse. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'on ne puisse pas rattacher entre elles les diverses amilles portant ce nom ».

Une seconde note se rapporte à Jean Escoffier II, et nous apprend la date où ce pasteur a été arrêté. Je la trouve dans un registre de copies diverses réunies par F. Teissier, registre en ma possession, et qui reproduit ici des fragments d'un livre de raison de la famille du chanoine François Puech (Archives des Hospices de Nîmes) :

« Ce vendredi 29 octobre 1683. Il est arrivé en cette ville de Nîmes le matin, portes ouvertes, 345 dragons, qui ont fermé les portes de la ville, sauf celle de la Couronne, où il y a eu un corps de garde jour et nuit. On a d'abord fait perquisition pour prendre les sieurs Pérol [Peyrol] ministre, Icard aussi ministre et [Claude] Brousson, avocat, et plusieurs autres, lesquels s'étant cachés ou ayant fui ont été criés pour avoir été du sentiment de prêcher leur religion prétendue réformée à Saint Hippolyte et autres lieux défendus et leur exercice interdit (*sic*). Le même jour, partie des dragons ont été à Saint Gilles, Vauvert, Aujargues et autres lieux pour prendre les ministres et ont pris le sieur Escoffier ministre de Saint Gilles et Chambon, ministre d'Aimargues, qui les ont menés en cette ville et le lendemain conduits à Montpellier. » CH. BOST.

NÉCROLOGIE

M. Alfred Cartier. — M. Gédéon Bourgeon. — M. A. Bossert.

C'est un devoir pour le *Bulletin*, d'inscrire ici, au moins les deux premiers noms qui figurent en tête de cette notice et qui furent ceux de deux amis de nos études.

Je n'ai connu que par le *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève* dont le dernier fascicule, (IV ; livr. 7 et 8)

vient de m'arriver, la mort survenue il y a plus d'un an déjà, le 14 avril 1921, de M. **Alfred Cartier**, directeur général, depuis 1908, du Musée d'Art et d'Histoire de Genève. Il avait débuté par des études surtout bibliographiques, relatives à la Réforme, et longtemps il recueillit des matériaux pour une histoire des de Tournes et pour la correspondance de Th. de Bèze. Il avait alors inséré dans notre recueil, en 1889, une intéressante notice sur *Le libraire Jean Morin et le Cymbalum mundi de Bonaventure Despériers*, provoqué la publication de l'importante *Histoire de Genève de Jean-Antoine Gautier*, et fait paraître (1896) l'opuscule à peu près inconnu de Calvin, *Excuse de noble seigneur Jaques de Bourgoigne*, dont une deuxième édition augmentée a paru en 1911. Il a été un de nos plus aimables et plus obligeants correspondants.

M. le pasteur **G. Bourgeon** vient de s'éteindre subitement, le 1er juin dernier, à Caen où, après avoir été pasteur et professeur d'histoire au collège protestant de Nérac (1872-1880), il avait exercé le ministère de 1881 à 1905, et servi ensuite comme aumônier volontaire au 21e corps (1915-1916). En 1880 il avait publié sur *La Réforme à Nérac, ses origines* (1530-1560), un volume témoignant de recherches approfondies et qu'il a regretté de n'avoir pu compléter. Il s'efforçait de maintenir chez ses paroissiens le culte du passé ; à cet effet, il terminait toujours son cours d'instruction religieuse par une promenade destinée à montrer à ses catéchumènes tous les lieux de Caen et des environs auxquels se rattachaient des souvenirs huguenots. Nous renouvelons à sa veuve et à ses enfants l'expression attristée de notre affectueuse sympathie.

On annonce aussi la mort, à 90, ans de M. **A. Bossert**, ancien élève de la Faculté de théologie de Strasbourg, inspecteur général de l'enseignement des langues vivantes en retraite, que la maison Hachette chargea de rédiger pour la collection des grands écrivains, la biographie de *Calvin* (1906.)

N. W.

Le gérant : FISCHBACHER.

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 56397.

Le plus commode des Placements

La légère réduction du taux d'intérêt des *Bons de la Défense Nationale* permettra au Trésor de réaliser une économie de 250 millions. Mais elle n'a pas eu pour effet de diminuer le nombre et l'importance des souscriptions. Le succès continu des émissions de *Bons de la Défense Nationale* s'explique par les avantages pour ainsi dire uniques qu'offre à l'épargne un mode de placement aussi aisé et aussi sûr. Rien n'est plus simple, en effet, que d'échanger des billets de banque improductifs pour des valeurs dont les intérêts sont perçus d'avance et dont le remboursement intégral est garanti à la date convenue. Souscrire aux *Bons de la Défense Nationale*, que l'on trouve aux guichets de tous les comptables et des principaux établissements de crédit, c'est placer son argent à l'abri de tous les risques, fortifier le crédit public et assainir les finances de la France.

EN SOUSCRIPTION

Pour paraître fin Octobre 1922

Paris, FISCHBACHER ; Lausanne, LA CONCORDE

LÉOPOLD MONOD

(1844-1922)

Le Problème de l'Autorité, édition *nè varietur*, augmentée de la préface de la 2e édit., et de la *Réponse à quelques objections*. 1 vol. in-8° (14×19). . 5 fr.

" Épaves " recueillies au cours de 50 ans de ministère. Études et discours. 1 vol. in-8° (14×19), de 350 p. Portrait et autographe . . . . . . 8 fr.

Souscription au deux ouvrages à la fois : **12** fr.

A partir du 1er Nov. 1922, les ouvrages ci-dessus ne seront en vente qu'en librairie, à des prix notablement augmentés.

On souscrit par chèque-postal **Lyon 101-79**, chez M. AUDIN, imprimeur, 3, rue Davout, LYON (Rhône).

L'Heure du Rein



A 10 h. du soir, prenez un verre d'URODONAL

CRÉDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA

RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE

Émission pour un montant nominal de **3.290** millions de francs en

BONS DE 500 FR. 6 %

PRIX D'ÉMISSION : **498** fr. **50**

Payable en souscrivant

Intérêt annuel : 30 francs

payable par semestre les 1er Janvier et 1er Juillet, le 1er coupon de 15 fr. étant payable le 1er Janvier 1923

REMBOURSEMENT AU GRÉ DU PORTEUR

soit à
500 fr. . . . . le 1er juillet 1925
505 fr. . . . . le 1er juillet 1928
515 fr. . . . . le 1er juillet 1934
530 fr. . . . . le 1er juillet 1940

sous condition, pour les 3 premières échéances du dépôt préalable de ces bons 3 mois à l'avance dans les Caisses du Crédit National. Toutefois, le Crédit National se réserve le droit de rembourser ces bons en totalité ou en partie à 515 fr. le 1er Juillet 1934.

COUPONS ET PRIMES DE REMBOURSEMENT

nets d'impôts français présents ou futurs

et GARANTIS par L'ÉTAT FRANÇAIS

SOUSCRIPTION OUVERTE le 26 JUIN

ON SOUSCRIT partout ; Percepteurs, Banques, Bureaux de Postes, etc.

GLOBÉOL

fortifie

Anémie
Croissance
Tuberculose
Neurasthénie
Convalescence

Le Flac : f^s 7 fr.
Les 3 f^s 19'50.

Globéol permet le maximum d'effort.

Etablissements CHATELAIN, 2, R. de Valenciennes, Paris.



Pour la **Publicité commerciale**, s'adresser à l'**Agence des Publications Protestantes**
200, rue de Rivoli, à PARIS (1er arr.). (Métro : Tuileries)

L'UNION

SIÈGE SOCIAL : 9, Place Vendôme, PARIS

Compagnie d'assurances sur

LA VIE

Entr. privée, assuj. au contrôle de l'État, fondée en 1829

Fonds de garantie : **252 Millions**
Rentes Viagères payées annuellement :
6 Millions 1/2.

M. **BOISSARIE** (Joseph) o ✻, *Directeur.*
M. **AUTERBE** (Henri), *Sous-Directeur.*

Compagnie d'assurances contre

L'INCENDIE

fondée en 1828

Capital social : **20 Millions**
Réserves : **42.150.000**
Sinistres payés depuis l'origine de la Compagnie :
627 Millions

MM. **ALBY**, ✠, *Directeur.*
POTTIER (A.), *Direct.-Adjoint.*
VINCENT (A.), *Sous-Directeur.*

Compagnie d'assurances contre

LE VOL ET LES ACCIDENTS

fondée en 1909
DÉTOURNEMENTS. — DÉGATS DES EAUX
BRIS DES GLACES
Capital social : **10 Millions**

M. **ALBY**, ✠ *Directeur.*
M. **A. POTTIER**, *Direct.-Adjoint.*
M. **A. VINCENT**, *Sous-Directeur*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES TROIS COMPAGNIES

MM.

Dervillé (Stéphane), G. O. ✻, Président de la Cie des chemins de fer de P.-L.-M., Régent de la Banque de France, Vice-Président de la Cie Univ. du Canal mar. de Suez, ancien Président du Trib. de Commerce de la Seine, *Président.*
Mirabaud (Albert) ✻, de la Maison Mirabaud et Cie, Banquiers, Administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de P.-L.-M., et de la Compagnie Algérienne, *Vice-Président.*
Delaunay Belleville (Robert), O. ✻, Administrateur général de la Soc. Anonyme des Etablissements Delaunay Belleville.
Jameson (Robert), ✻, de la maison Hottinguer et Cie, Banquiers. Administrateur du Comptoir d'Escompte de Paris.

MM.

Mallet (Jacques), de la maison Mallet Frères et Cie, Banquiers.
Montferrand (Marquis de) ✻, ancien Inspecteur des Finances, ancien Directeur de l'Union-Vie.
Neuflize (J. De) ✻, de la maison De Neuflize et Cie, banquiers.
Thurneyssen (Auguste), Vice-Président de la Société des Voies Ferrées des Landes et de la Banque Transatlantique, Régent de la Banque de France.
Vernes (Félix) ✻, ✤, de la Maison Vernes et Cie, banquiers. Administrateur de la Compagnie du Chemin de fer du Nord et de la Banque Impériale Ottomane.

ASTHMATIQUES ! LA POUDRE Louis LEGRAS

calme instantanément les plus violents accès d'ASTHME, la TOUX des VIEILLES BRONCHITES, L'EMPHYSÈME et guérit progressivement. Résultats merveilleux.

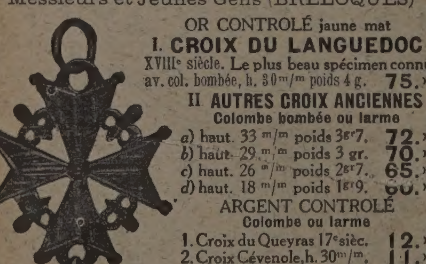
La Boîte : **2 fr. 95** dans toutes pharmacies.

Vve ALFRED MARTIN-ESTRABAUD

Ancienne Maison ESTRABAUD-PUJOL
MAZAMET (Tarn)
LAINES
Spécialité de Laines à Matelas
— Demander échantillons —
ACCEPTE REPRÉSENTANTS

CROIX HUGUENOTES ANCIENNES

Reproductions Fac-Similé
Recommandées comme cadeaux de toutes circonstances
pour Dames et Jeunes Filles (PENDENTIFS)
Messieurs et Jeunes Gens (BRELOQUES)



OR CONTROLÉ jaune mat
I. CROIX DU LANGUEDOC
XVIIIe siècle. Le plus beau spécimen connu
av. col. bombée, h. 30 m/m poids 4 g. **75.»**
II. AUTRES CROIX ANCIENNES
Colombe bombée ou larme
a) haut. 33 m/m poids 3gr7. **72.»**
b) haut. 29 m/m poids 3 gr. **70.»**
c) haut. 26 m/m poids 2gr7. **65.»**
d) haut. 18 m/m poids 1gr9. **60.»**
ARGENT CONTROLÉ
Colombe ou larme
1. Croix du Queyras 17e siéc. **12.»**
2. Croix Cévenole, h. 30 m/m. **11.»**
» h. 26 m/m. **10.»**
3. Croix Ancienne, h. 18 m/m. **9.»**
ARGENT DORÉ
Colombe ou larme
Croix Cévenole, h. 30 m/m. **15.»**
» h. 26 m/m. **14.»**
COLLIERS
Argent forçat, long. 45 c/m. **10.»**
Argent doré, » **14.»**
Or forçat, l. 45 c/m, p. 3gr50. **70.»**

CROIX DU LANGUEDOC

N.-B. — Ajouter 10 0/0 en plus pour la taxe de luxe.
Envoi franco contre chèque postal Paris N° 253-99 **M. STREET**, 200, Rue Rivoli, PARIS (1er Ar)
BUREAU de VENTE à l'ENTRESOL et non ailleurs

LA CAUSE DES MALADIES

Arthritisme, mauvaise digestion, migraine, neurasthénie, n'ont souvent d'autre cause que la constipation. Le plus sûr moyen de les éviter est de prendre tous les 2 ou 3 jours, un GRAIN DE VALS, laxatif parfait. C'est vraiment le remède idéal.



PARIS. — TYP. PH. RENOUARD, 19, RUE DES SAINTS-PÈRES. — 56397.